

# GÉNÉALOGIE RÉUNIONNAISE



Revue quadrimestrielle **N°151** - DÉCEMBRE 2021

[www.cgb-reunion.re](http://www.cgb-reunion.re)





# Cercle généalogique de Bourbon

Revue quadrimestrielle N°151 - Décembre 2021

## Membre de la Fédération Française de Généalogie

Siège social : **Archives Départementales de La Réunion**  
4, avenue Marcel-Pagnol - 97490 Sainte-Clotilde - Tél. 0262 94.04.14

**Permanence : le mardi de 8 h à 12 h**

## Cotisation annuelle donnant droit aux 3 bulletins quadrimestriels (année 2021)

**Membre bienfaiteur** à partir de **60 euros**

**Membre ordinaire :**

- La Réunion ..... **35 euros**
- Métropole et étranger ..... **45 euros**

**Membre ordinaire pour tous pays**

avec bulletins électroniques en pdf **25 euros**

*L'abonnement part du mois de janvier au mois de Décembre.*

Le bulletin paraît tous les 4 mois (Avril, Août et Décembre).

Tout correspondant attendant une réponse du secrétariat est prié de joindre une enveloppe timbrée (étranger : joindre un coupon réponse international, deux pour une réponse par avion).

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles sans indication de l'origine et sans autorisation du C.G.B. est interdite.

## Le Cercle Généalogique de Bourbon possède aussi un local Tout courrier doit y être adressé.

**Résidence Bailly de Monthyon :** 19 F, rue Jacob - 97400 Saint-Denis - **Code d'entrée : 060**  
Tél. 0262 41.39.71 (répondeur)

**Permanence le mercredi de 8 h à 12 h**

## BUREAU DU C.G.B. 2021

### Présidents d'honneur :

M<sup>me</sup> Hélène THAZARD † • M. Patrick ONÉZIME-LAUDE

**Président :** M. Guy MARION

**Vice-Présidents :** M<sup>me</sup> Martine PAYET

M. Claude ROSSIGNOL

**Trésorier :** M. Gilbert FERROUL

**Trésorier-adjoint :** M. François TARTAROLI

**Secrétaire :** M<sup>me</sup> Nicole DEFAUD

**Secrétaire-adjointe :** M<sup>me</sup> Marie Claude CONSTANTIN

**Membres :** M. Christian FONTAINE

M. Jean-Paul RIVIÈRE

M. Laurent COUTAYE-CAROUMBIN

M. Tristan HOAREAU

M. Ulysse HOAREAU

### Membres d'honneur :

- M. Camille RICQUEBOURG †

- M. Alain Marcel VAUTHIER †

- M. Damien VAISSE

*Directeur des Archives Départementales de La Réunion*

- M<sup>me</sup> et M. Bernard NOURIGAT

### Membres correspondants :

• **La Rivière-St-Louis :** M. Alain ROUGEMONT  
*Permanences suspendues pour le moment.*

• **Saint-Pierre :** Mrs. Claude ROSSIGNOL  
et François TARTAROLI  
*Le premier samedi de chaque mois à la Médiathèque  
de Saint-Pierre de 13 h 30 à 17 h.*

• **Saint-Paul :** M. François TARTAROLI,  
M<sup>me</sup> Marie-Claude CONSTANTIN  
*Villa Serveaux - 81 Chaussée Royale  
les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 13 h à 16 h.*

• **Saint-Leu :** M. Claude ROSSIGNOL  
*Bibliothèque de Stella Matutina  
le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.*

### Responsables de la Publication :

- M<sup>me</sup> Nicole DEFAUD

- M. Christian FONTAINE

### P.A.O / Conception Graphique :

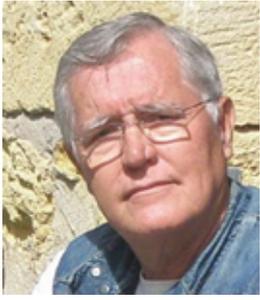
M. Pierrick COMTE

**Impression :** Imprimerie Print 2000

# Sommaire

---

<b>Edito et Bureau</b> .....	<b>Page 2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>Page 3</b>
<b>Nouvelles du Cercle</b> ( <i>Guy MARION</i> ) .....	<b>Page 4</b>
<b>In Mémoriam : décès de François TARTAROLLI</b> ( <i>Le Bureau</i> ) .....	<b>Page 4</b>
<b>Si zot zancêtres té d'zesclaves</b> ( <i>Jean-Claude ODON</i> ) .....	<b>Page 5/8</b>
<b>Ceux qui ont trouvé racontent :</b> <b>ces esclaves, nos ancêtres</b> ( <i>Patrick ONEZIME-LAUDE</i> ) .....	<b>Page 9/10</b>
<b>Une princesse marchande d'esclaves</b> ( <i>Maryse GERARD</i> ) .....	<b>Page 11/14</b>
<b>Les esclaves et la politique</b> ( <i>Prosper EVE</i> ) .....	<b>Page 15/17</b>
<b>Tamango</b> ( <i>Jean MEYER d'après une nouvelle de Prosper MÉRIMÉE</i> ) .....	<b>Page 18/20</b>
<b>Mon arrière-grand-mère :</b> <b>Marie Joséphine Lésida LEYRITZ (1868-1926)</b> ( <i>Nelly ACTIF</i> ) .....	<b>Page 21/27</b>
<b>Courrier des lecteurs</b> ( <i>Nelly ACTIF - Nicole DEFAUD</i> ) .....	<b>Page 29</b>
<b>Rencontres généalogiques à la Plaine-des-Palmistes</b> ( <i>Le Bureau</i> ) .....	<b>Page 30</b>
<b>Ouvrages en stock et à la vente au local du C.G.B.</b> <b>rue Jacob</b> ( <i>Marie-Claude CONSTANTIN</i> ) .....	<b>Page 31</b>
<b>La santé d'abord</b> ( <i>Daniel VAXELAIRE</i> ) .....	<b>Page 33</b>
<b>Le car courant-d'air,</b> <b>de 1920 jusqu'au début des années 1970</b> ( <i>André Maurice MAUNIER</i> ) .....	<b>Page 34/38</b>
<b>Le collège de Quartier Français à l'écoute des Poilus</b> ( <i>Christian FONTAINE</i> ) .....	<b>Page 39/41</b>
<b>Patronymes indiens à La Réunion</b> ( <i>Régine CRASSON DE BALBINE - Christian FONTAINE</i> ) .....	<b>Page 42/43</b>
<b>Nous, les « fous » de généalogie</b> ( <i>Claude GOURMAND</i> ) .....	<b>Page 44</b>
<b>Les Primo-Arrivants à l'Île Bourbon</b> ( <i>Claude ROSSIGNOL, Pierrette &amp; Bernard NOURIGAT</i> ) .....	<b>Page 45/47</b>
<b>Les nouveaux adhérents</b> ( <i>Le Bureau</i> ) .....	<b>Page 47</b>
<b>4° de couverture : Poème «Mon île»</b> ( <i>Monique MERABET</i> ) .....	<b>Page 48</b>



# NOUVELLES DU CERCLE

Guy MARION, Président du C.G.B.

Bonjour à tous

Malgré les conditions difficiles de réunions nous avons participé à diverses manifestations en cette fin d'année.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre nous sommes intervenus en divers lieux :

- aux Archives Départementales,
- à Saint-Philippe,
- à Saint-Paul.

Nous sommes également intervenus :

- Le 9 octobre à la municipalité de La Plaine-des-Palmistes
- Le 11 novembre au Lazaret de Saint-Denis, dans le cadre de la commémoration et hommage aux Travailleurs Engagés de La Réunion.

Nous continuons à intervenir le dimanche matin, tous les quinze jours, sur « Réunion La Première Radio » de 9 h à 11 h, le succès est au rendez-vous.

Les permanences aux Archives Départementales le mardi matin de 8h30 à 12h sont toujours d'actualité avec masque et « pass sanitaire ».

Pour terminer permettez-moi aussi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022 en vous souhaitant une année nouvelle nettement meilleure que celle qui se termine. Que nous soyons débarrassés de toutes ces contraintes sanitaires et que la vie redevienne nettement plus agréable pour tous.

Bonne lecture du bulletin.

## † IN MEMORIAM...

Le 4 janvier 2022 notre collègue et grand ami nous a quittés brutalement. Il a lutté avec courage contre sa maladie mais cette dernière a été la plus forte.

Il était membre très actif du Bureau du C.G.B, un compagnon très agréable et toujours disponible. Il animait aussi certaines de nos permanences. Sa présence nous manquera énormément.

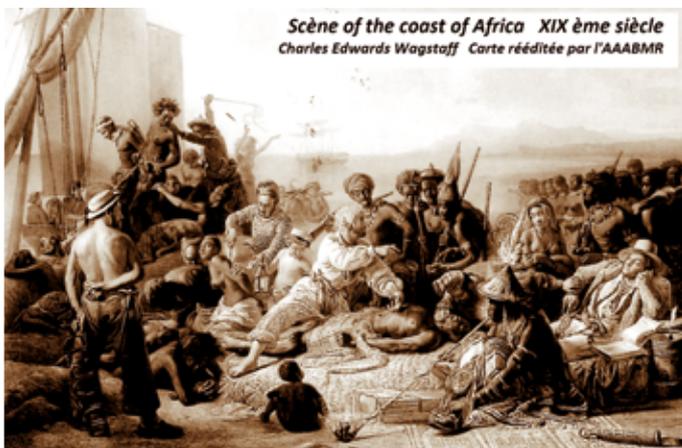
*Nos pensées affectueuses vont surtout à son épouse Marie Bernadette ainsi qu'à sa famille.  
Repose en paix François, notre ami, nous ne t'oublierons pas.*

*Le Bureau*

# Si zot zancêtres té d'zesclaves\*

*\*Si vos ancêtres étaient esclaves*

*Le dernier numéro de l'année de votre revue est traditionnellement consacré aux questions de l'esclavage et à la généalogie des esclaves. C'est, me semble t'il, une excellente initiative de la part du comité de rédaction puisque le sujet reste en parfaite tonalité avec cet événement phare du mois de décembre à La Réunion que constitue la commémoration de l'abolition de l'esclavage qui fut promulguée, il y a plus de cent soixante ans de cela, le 20 décembre 1848*



C'est l'occasion pour nous de revisiter avec vous, qui avez des ascendants esclaves, une méthode sûre pour remonter votre généalogie et obtenir, assez rapidement, quelques résultats que vous allez pouvoir fixer dans votre album souvenir et exhiber fièrement dans votre entourage. Il est loin en effet le temps où les descendants d'esclaves fuyaient les salles d'archives par crainte de ramener au regard de leur famille et de leurs contemporains un statut désigné et vécu comme humiliant, et c'est avec un immense plaisir que les historiens et généalogistes voient aujourd'hui les Réunionnais de couleur se poser, de plus en plus nombreux, la question de leurs origines, dans une démarche de recherche désormais décomplexée et dépassionnée.

Rechercher ses racines africaines et indiennes peut cependant se révéler un exercice parfois complexe et il nous faut, afin de vous épargner les nombreuses erreurs de parcours et d'interprétation dans lesquelles tombent inéluctablement les chercheurs non avertis,

procéder avec vous à un **bref rappel historique** sur cette question de l'esclavage.

L'esclavage a de tous temps été pratiqué dans les sociétés humaines : l'esclave était un butin de guerre que le vainqueur marchandait ou affectait à sa domesticité, quand il ne le sacrifiait pas tout simplement à ses dieux comme le firent les grecs, les romains, les peuples précolombiens en Amérique ou, plus près de nous, le roi du Dahomey qui, jusqu'en 1860 encore, noyait ses captifs<sup>1</sup> en les chargeant d'un message pour l'au-delà ! Les progrès de la marine à voile et les guerres de conquête qui en découlèrent amenèrent les sociétés développées à se lancer dans une compétition économique effrénée qui donna à la pratique de l'esclavage un nouveau visage : il s'agissait désormais d'exploiter à grande échelle les épices, le café puis, plus tard, la canne à sucre, et l'esclave devint alors un bien précieux qui allait enrichir son propriétaire.

Plus question dès lors de l'offrir en holocauste aux dieux ! Dans les Mascareignes c'est la création de la Compagnie des Indes Orientales en 1664 par Louis XIV, à l'instigation de Colbert, qui donne à l'esclavage l'essor qu'on connaît.

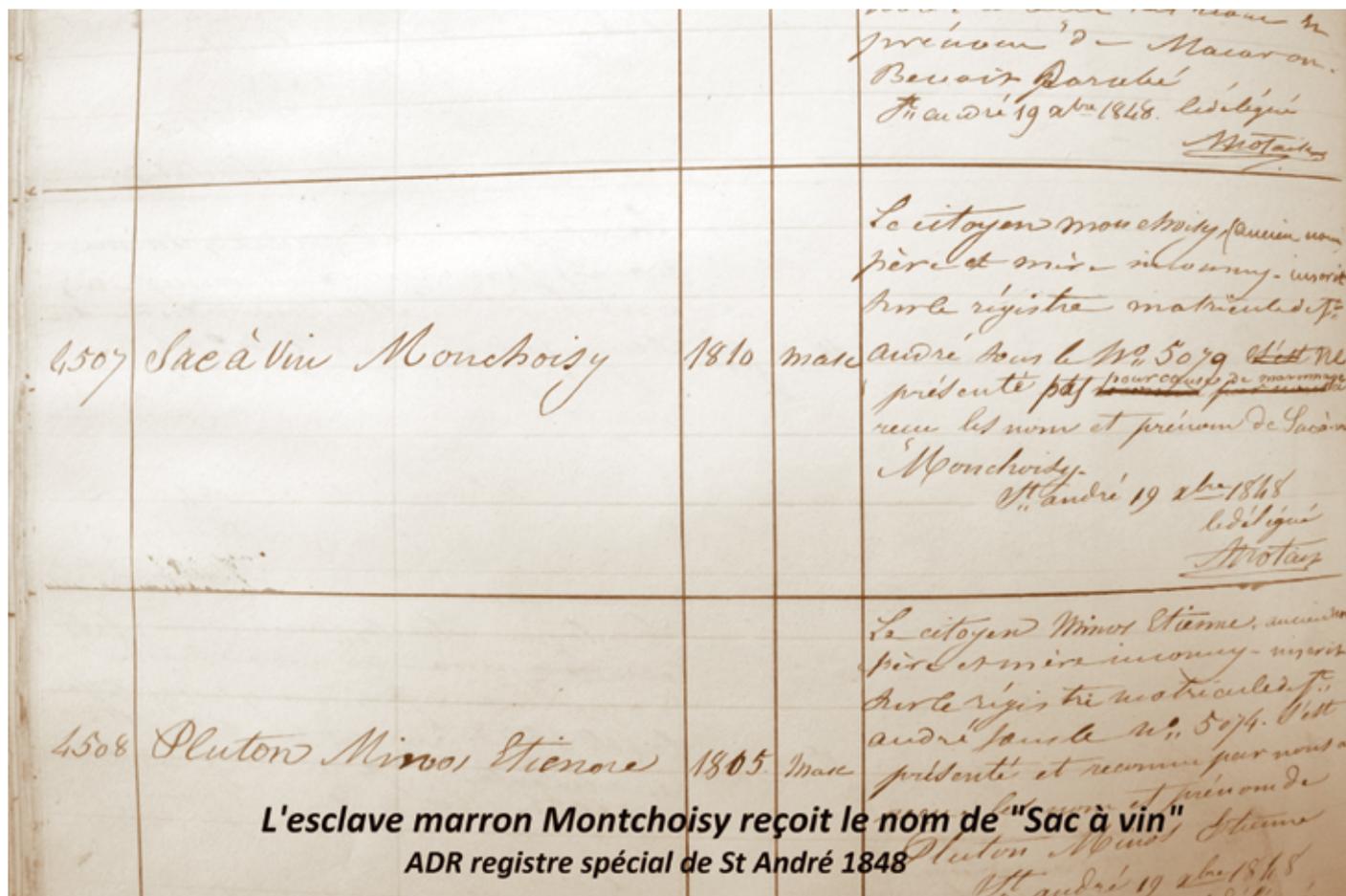
Le système est érigé ensuite en véritable institution au point que les Noirs eux-mêmes, devenus libres, acquièrent des esclaves dès qu'ils en ont les moyens ! A Versailles le mot est tabou mais à Bourbon les officiels ne s'embarassent guère de précautions oratoires pour le conforter : ainsi le gouverneur LABOURDONNAIS ne promet-il pas aux troupes qu'il lève en 1741 à Bourbon et à l'Île de France, pour sa deuxième conquête de l'Inde, qu'elles pourront

ramener dans leur île des « pièces d'Inde », entendez par là des esclaves indiens, butin de guerre ?

La chute de la Compagnie en 1769 et la rétrocession de l'île au roi n'entame en rien le système mis en place et il reviendra à la déferlante des idées révolutionnaires de 1789 d'amener les colons réunionnais à une vraie prise de conscience du phénomène qui se traduira alors sur le terrain par des affranchissements, certes peu nombreux, que les gouverneurs de l'île essaieront de réguler au mieux à partir des années

1830, *notamment en fixant à l'avance par année la lettre de l'alphabet qui déterminera le nom du futur affranchi.*

A l'abolition les propriétaires d'esclaves seront indemnisés et l'esclave accède au statut de citoyen dans *des registres spéciaux* institués pour la circonstance, mais le grand nombre de cas à traiter conduit les contractuels municipaux à leur attribuer des noms souvent facétieux, parfois ridicules et infâmants (exemple : « léveillé » « Sac à Vin » etc.).



Ces cas sont cependant extrêmes et les noms les plus excentriques ont presque tous disparu aujourd'hui. Après l'abolition un grand nombre d'esclaves restent sur la propriété de leur ancien maître et deviennent ainsi leurs *engagés* comme cela apparaît dans certains actes de naissance après 1848. Une immigration africaine et malgache continue néanmoins, de moindre ampleur mais avec un contrat de travail cette fois-ci, d'où il découle que *les Réunionnais de couleur ne sont pas tous des descendants d'esclaves*. Il découle également des nombreux mariages mixtes qui eurent lieu entre blancs et noirs, conséquence de l'exiguïté de l'île et de la paupérisation progressive des blancs, que *la quasi-totalité des habitants de La Réunion ont à la*

*fois un ancêtre esclave et un ancêtre esclavagiste.* Pour la période qui précède 1848 ils devront donc chercher leurs racines dans trois registres distincts : celui des blancs, des libres et des esclaves.

Nous avons là une excellente transition pour passer en revue maintenant **les sources écrites de la généalogie des esclaves** que vous aurez à parcourir aux Archives Départementales de La Réunion pour commencer votre arbre. Nous supposons bien entendu qu'avant d'explorer les documents qui suivent vous aurez procédé à quelques recherches préliminaires en mairies (de 1905 à nos jours) et aux archives (de 1848 à 1905). Si vous ne l'avez pas fait, les bénévoles du Cercle Généalogique de Bourbon vous assisteront dans votre recherche (contacter :

[www.cgb-reunion.org](http://www.cgb-reunion.org) ou venez nous voir aux Archives Départementales le mardi matin).

**L'état-civil des esclaves** était tenu, comme pour les blancs et libres, par le prêtre de la paroisse et, après la révolution, par des officiers de l'état civil. Ces registres ont malheureusement souffert du temps et des intempéries et les microfilms qui vous seront proposés ne sont pas tous d'une lecture aisée. Par ailleurs les maîtres ne déclaraient pas toujours immédiatement les naissances survenues sur leur propriété, car une telle déclaration trahissait un enrichissement et signifiait donc sur le champ un impôt supplémentaire ! Notez aussi que les maîtres, lors de la vente de leur esclave, avaient intérêt à le rajeunir et mentaient donc, là aussi, sur leur âge réel.

Tout ceci pour vous dire que toutes les informations que vous trouverez sur l'âge d'un esclave doivent être appréhendées avec circonspection. Je rajoute pour ma part une plage de recherches de 5 années, de part et d'autre de l'année supposée de naissance, lorsque j'enquête sur un esclave. Sachez aussi qu'il n'y a rien aux Archives de l'Outre-Mer à Aix-en-Provence sur l'état civil des esclaves, à part quelques documents isolés qui pourront rarement vous faire progresser dans vos recherches.

A La Réunion vous pourrez consulter l'état civil des esclaves, lorsque cela a pu être conservé intégralement bien entendu, dans la série 4E qui couvre toutes les périodes de la colonisation à nos jours. Leur acte de naissance vous donne jusqu'aux noms même de leurs parrain et marraine, qui sont souvent d'ailleurs les enfants du maître des lieux !

**Les Bulletins Officiels**, de 1816 à 1848, vous seront également très précieux si votre ancêtre a été affranchi avant l'abolition. Ils sont en libre lecture aux Archives et, lorsqu'ils sont trop abîmés, un microfilm de substitution, facile à lire, vous sera proposé. C'est ici que vous apprendrez comment, pour mettre fin au grand désordre qui régnait dans l'attribution des noms, le gouverneur avait décidé alors d'arrêter à l'avance une lettre de l'alphabet qui servirait de dénominateur commun à tous et qui a déterminé à jamais le nom que vous portez aujourd'hui.

Si vous voulez en savoir plus cependant sur les motivations de ce maître qui a affranchi votre ancêtre, reportez-vous alors aux délibérations du Conseil du gouverneur (série 10K, 16K, 17K).

**Les registres spéciaux**, dressés par les municipalités à l'abolition, avaient pour but de recenser les esclaves et de leurs attribuer un nom. Plus tard, lors d'un mariage ou d'une naissance, le nouveau citoyen fournissait alors un extrait d'inscription au registre spécial qui prouvait son identité. Ces registres spéciaux n'ont pas tous été conservés et on ne dira jamais assez l'immense travail accompli par deux enseignants à la retraite, Pierrette et Bernard NOURIGAT, pour en reconstituer les pages manquantes ainsi que toute la trame générale des affranchissements de 1848 et d'avant.

Ils expliquent dans ce même bulletin comment ils ont procédé. Ils ont autorisé gratuitement le Cercle Généalogique de Bourbon à faire usage de leur œuvre et ce sont leurs recueils que nous utilisons aujourd'hui pour vous aider dans vos recherches. Ils doivent être regardés à ce titre comme les inventeurs de la généalogie des esclaves et nous ne les remercierons jamais assez pour cela.



Le 20 décembre 1848 - Album de La Réunion - Roussin.

*Les recensements de population* constituent une source complémentaire d'informations dans toute recherche généalogique car vous y trouverez, si tant est que les maîtres les aient correctement remplis et qu'ils n'aient pas été détruits par les cyclones, des descriptions inattendues de votre ancêtre : taille, couleur et texture des cheveux, marque sur le visage, origine ethnique (malgache, Mozambique, créole...) ainsi que les tâches auxquelles il était affecté (domestique, cocher, travail de pioche...).



Vous y trouverez aussi la localisation des champs où votre ancêtre a sué et les cultures que le maître y produisait. Ne manquez pas dès lors de vous y reporter et consultez, selon les périodes, les séries C° (Compagnie des Indes), C (ancien régime), L (révolution et Empire) et 6M (de la période anglaise à 1848). Ne manquez pas de vous munir de votre appareil photo afin de ramener à la maison un souvenir de ces temps passés (autorisation à demander préalablement au responsable de salle).

*La base du Cercle Généalogique de Bourbon*, forte de ses 607 000 données rassemblées depuis bientôt trente ans, est bien sûr l'outil indispensable et incontournable de votre recherche et vous y trouverez à coup sûr, si votre ancêtre était marié, de quoi l'identifier et construire un arbre le plus complet possible.

Ne commettez surtout pas l'erreur d'aller chercher l'origine de votre nom sur internet car vous vous égareriez inexorablement sur des pistes n'ayant que peu de rapport avec vos racines locales, et les généalogistes payants de métropole qui vous proposent de le faire à votre place ont une maîtrise plus que parcellaire et approximative des pages que vous venez de lire.

A vrai dire vous en savez autant (voire plus qu'eux) sur cette question désormais. Je ne pourrai terminer ce tour d'horizon sans vous proposer **quelques sources écrites connexes** qui, sans être essentielles, vous éclaireront sur le mode de vie de

vos ancêtres voire combleront les vides que l'état civil n'aura pas réussi à remplir.

Je veux parler d'abord des *archives de l'indemnisation des propriétaires* (série 11M), sujet évoqué infra et qu'il ne serait pas inintéressant de consulter pour bien camper à vos yeux le contexte de l'année 1848. Parcourez également *la série 12M consacrée à l'immigration indienne, africaine, malgache...*, dans laquelle vous pourriez éventuellement trouver un ancêtre arrivé à La Réunion après 1848, avec son numéro d'engagé et le nom du propriétaire qui l'a recruté à son arrivée.

*Les archives du juge de paix* vous seront aussi très utiles dans les cas de recon-naissance d'enfant, acte de notoriété, litiges avec le propriétaire... : le responsable de salle aux Archives Départementales vous en remettra un répertoire complet pour autant que vous soyez parvenu à identifier correctement la ville où votre ancêtre vivait.

Je vous recommande particulièrement pour ma part le dossier 603W109 qui contient un rapport du procureur du roi sur les conditions de vie des esclaves entre 1841 et 1847.

*Les actes des notaires* (série 3E) pourront par ailleurs dans un grand nombre de cas débloquent une recherche que vous avez dû stopper faute d'éléments : reportez-vous alors au notaire de la ville appropriée et pour la période considérée.

Vous y découvrirez des choses surprenantes, dont on vous avait peu parlé auparavant, notamment des testaments dans lesquels les maîtres léguaient à leurs esclaves une partie de leur bien, quand ils ne déclaraient pas tout simplement publiquement leur paternité à l'égard de ces derniers !

Enfin, si vous avez la conviction que votre ancêtre a acheté ou vendu un bien immobilier, *les archives de hypothèques* (série 4Q) vous décriront dans le moindre détail l'opération mais surtout, et ce n'est pas là le moindre des avantages, elles vous feront découvrir des ancêtres insoupçonnés à côté desquels vous seriez passés sans vous retourner. Ces recherches sont payantes au service des hypothèques et gratuites aux Archives Départementales de La Réunion.

Bonnes recherches à vous tous.

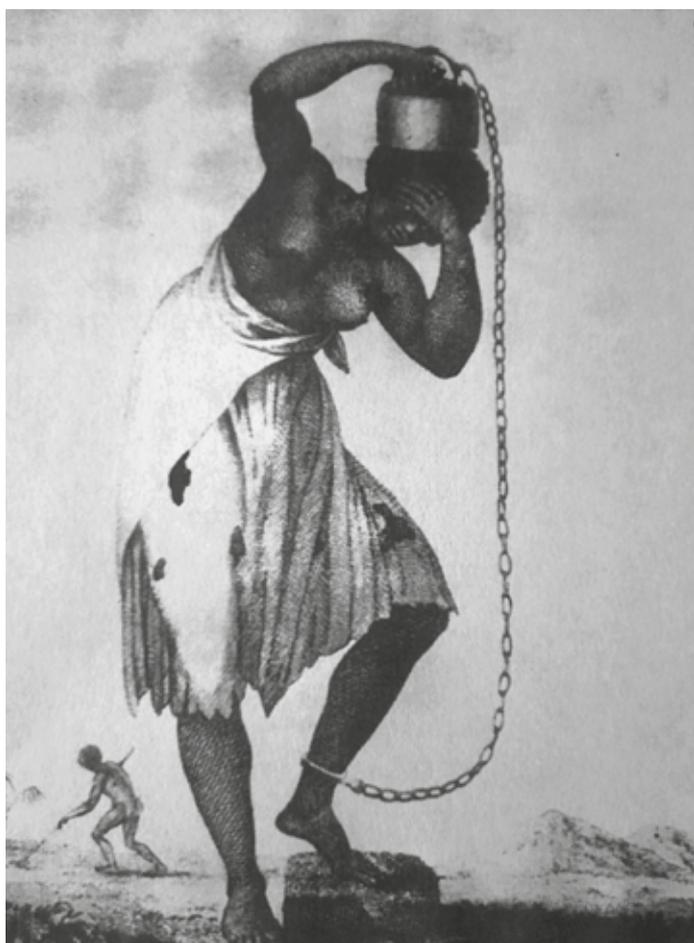
**Jean Claude ODON**  
jcodon@wanadoo.fr

<sup>1)</sup> Voir article du journal La malle du 14-10-1866 réf : ANOM BIB SOM POMF 883 1866

# Ceux qui ont trouvé racontent ces esclaves, nos ancêtres

---

*Alors que 1998 nous permet de célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les terres et colonies françaises, il est bon de nous remémorer un peu nos ancêtres qui nous ont devancé, précédé et dont nous sommes aujourd'hui héritiers.*



A La Réunion, il est difficile de dire que certains descendent des blancs esclavagistes et que d'autres ne procèdent que de souche d'esclaves. Le métissage dans ce melting-pot qui est notre île est présent depuis le début même du peuplement de l'île et cela signifie que le blanc d'aujourd'hui ne peut en aucune façon nier qu'il y a trois siècles nos ancêtres européens se soient mariés à nos aïeules malgaches et/ou indo-portugaises.

Cela veut dire aussi que le créole d'aujourd'hui – de quelque couleur qu'il puisse être - ne peut nier être

descendant d'européens et de noirs venus d'Afrique, de l'Inde ou de Madagascar.

La généalogie est là qui permet à tout un chacun un cheminement vers nos racines si diverses. Seule la généalogie nous donne la possibilité d'accéder à ce savoir qui touche la vie de nos ancêtres esclaves ou esclavagistes. Cent cinquante ans après, il semble inutile de faire le procès de ce qui nous a marqué dans notre chair, car l'esclavage a fait partie, durant des siècles, de nos civilisations. Aujourd'hui ici nous sommes héritiers de l'esclave et de son maître. Hormis sans doute de rarissimes cas de mariages endogamiques répétés, toute communauté s'est souvent alliée aux autres préexistantes. Ainsi les descendants de libres s'alliaient aux blancs et aux engagés indiens. Les descendants de ceux-ci, aux chinois ou aux indiens musulmans dits « z'arabes » venus plus tard s'installer dans l'île. Ainsi donc s'est forgé le créole au sens où nous l'entendons, individu né à La Réunion issu de ses différentes composantes.

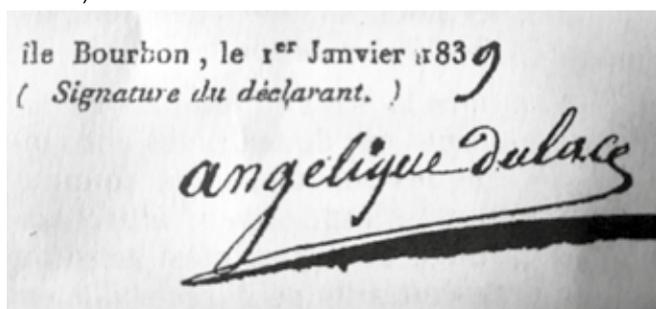
Au moment où on fêtait le Bicentenaire de la Révolution Française, quelques articles ont parlé de nos ancêtres à l'époque de la Révolution. Il me semble donc judicieux de demander à nos membres de faire connaître aussi leurs ancêtres du temps de l'esclavage. Eux aussi méritent un article ou un passage, car se souvenir d'eux c'est aussi les ramener à la vie. Rien n'est plus triste que l'oubli.

Je voudrais ici parler de mon aïeule Angélique (sosa n°112) dont la vie semble avoir pris une voie émouvante et surprenante. Angélique naquit à Saint-Pierre le 7 août 1792, fille naturelle d'Elisabeth dite Isabelle, esclave de la famille MERLO. Ladite Elisabeth pouvait avoir alors juste une quinzaine d'années. C'est dans la capitale du Sud qu'elle grandit et vécut jusqu'à ce que sa route croise celle d'un officier de

santé métropolitain Bernard DULAC, venu s'établir dans l'île en 1809 (recensement de 1814 Saint-Denis). Il était recensé en 1812 à Saint-Pierre où il a fait connaissance de la jeune esclave et l'aura sans doute achetée. Officiellement Angélique n'existera que le 21 juin 1814 ou lors de l'enregistrement de son affranchissement le 10 novembre 1814 à Saint-Denis.

Cet acte accordé par le gouverneur Robert FARQUHAR indique qu'elle était affranchie ainsi que son jeune fils Charles de onze mois par le Sieur DULAC. Bernard DULAC en tant que chirurgien (1812) puis docteur en médecine devait jouir d'une certaine notoriété. Il semble avoir vécu avec Angélique qui lui donnera trois autres enfants :

- 1 - Malvina née en avril 1814 à Saint-Denis qui épousera le 27 décembre 1837 à Saint-Denis Edouard ISNARD (1815-1874).
- 2 - M. Louise née vers 1822 décédée après 1850.
- 3 - M. Bertille Orélie née le 2/12/1826 à Saint-Denis mariée en 1849 à Montrose MONTROSE (1827-1859).



île Bourbon, le 1<sup>er</sup> Janvier 1839  
( Signature du déclarant. )  
angélique Dulac

Angélique apprit à lire et à écrire au contact de son compagnon et, ses enfants furent certainement instruits car ils savaient lire, écrire et signer. Comme beaucoup d'affranchies, elle exerça un métier très répandu alors, celui de couturière, tant à Saint-Denis au lieu-dit Petite Île où elle possédait quelques terres, qu'à Saint-Paul où elle semble s'être établie durant l'absence de Bernard DULAC, rentré en Métropole. Il en revint en 1835 (recensement de Saint-Paul). Angélique avait avec elle sa vieille mère, elle aussi affranchie. Elle fut aussi marchande avant son décès à Saint-Paul le 19 mars 1840 à l'âge de 48 ans.

Il est à noter comme de coutume que le nouvel affranchi devenait à son tour propriétaire d'esclaves. Ainsi au recensement de 1815, Angélique en possède-t-elle deux. Nombreux furent nos ancêtres libres de couleur se retrouvant pourvus d'esclaves et de terres au moment de leur affranchissement.

De même qu'Elisabeth survécut à sa fille et s'éteignit le 27 avril 1842 à Saint-Denis chez son petit-fils Charles DULAC, Bernard DULAC mourut quelques mois plus tard le 4 septembre 1842 à Saint-Denis.

Bien que n'étant pas marié, Bernard DULAC laissa, comme bien d'autres géniteurs blancs de l'époque, son patronyme à ses descendants naturels (cf LACAUSSADE).

Le prénom d'Angélique allait se transmettre sous différentes formes à ses descendants puisqu'à la seconde génération ses petites-filles auront ce prénom : Angélique MONTROSE dame LAMEYER (1850-1899) et Angéline ISNARD (1834-1858).

Parmi ses arrière-petits-enfants, notons une Angéline DULAC (1864) épouse ANELARD, (1864)

Marie Angéline ISNARD (1878). Une de ses arrière-arrière-petites-filles fut ma grand-mère maternelle Angéline DULAC (1890-1962) épouse de Georges VIDOT puis de Louis Emile COLOGON. Trois autres descendantes auront reçu pour prénom : Angélica, Angélique et Marie Ange.

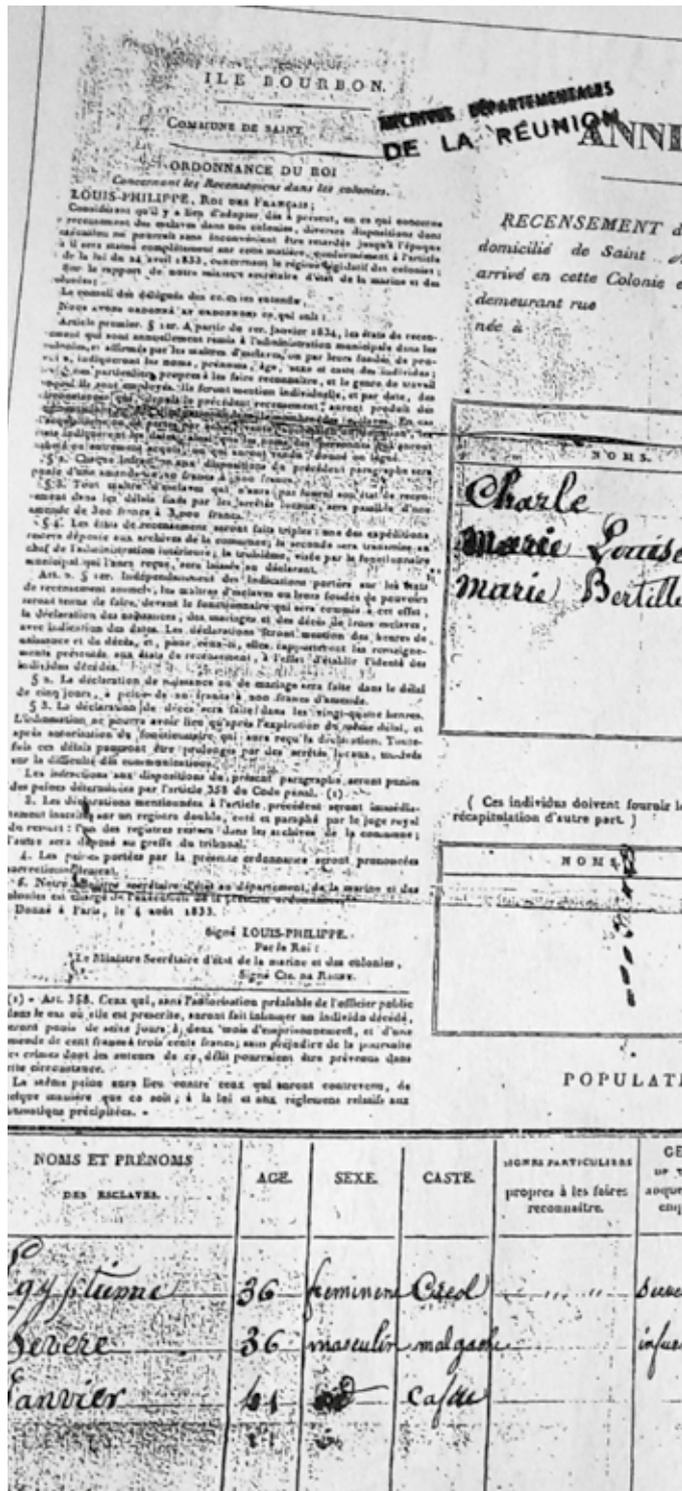
Si Angélique n'a pas vécu l'abolition de l'esclavage, ses enfants eux en furent les témoins, eux-mêmes, issus à la fois du blanc et de l'esclave, s'étant unis à des libres de couleur issus des mêmes mélanges. Sans nos recherches ils seraient restés dans l'oubli. Il est à mon sens utile au moment où l'on parle beaucoup de cette période, que l'on puisse en parler de façon édifiante et palpable, et non comme l'individu qui ressasse - sans même la plus petite preuve parfois - « *nout z'ancêtre l'était esclave, band'gaulois la pas nout z'ancêtres* »

Si chacun cherchait réellement à retrouver ses racines, il serait bien surpris !

**Patrick ONEZIME-LAUDE**

# Une princesse marchandes d'esclaves

Extrait de Journal de voyage manuscrit et anonyme intitulé « Les deux cent quatre-vingt-six jours d'absence ». 15 novembre 1814 - septembre 1815.



Ce journal de voyage inédit a été trouvé à Cabourg par Marius et Ary LEBLOND. Il est conservé aux Archives Départementales sous la cote : 1J5.

«Mai. Septième mois à la même.

Ce mois, bonne amie, qui chez vous ramène le printemps et ses fleurs, n'offre rien de nouveau puisque la verdure y est continuelle.

Le six, nous dîmes adieu à Saint-Denis, et fîmes route pour Saint-Paul qui n'en est qu'à sept lieues. Le vent qui est constamment bon dans cette saison, nous fut ce jour-là précisément contraire, de sorte que pour nous rendre nous employâmes deux jours, ou ordinairement on ne met que quatre heures.

Saint-Paul, espèce de grand village situé au fond de la Baye de ce nom, dans une position agréable, offre au voyageur qui l'observe en venant par la mer, un coup d'œil tout à fait Pittoresque. La ville située au Pied d'une immense montagne, semble être au milieu d'une forêt, que concourent à former les arbres qui ombragent les rues. D'un côté sont les plaines de Riz d'une grande étendue de l'autre des Roches de laves indiquent que l'île fut formée par le volcan qui occupe à peu près son centre. Quelques parties de ces Rochers sont arides. D'autres sont recouverts de superbes végétaux : du milieu de ces masses sortent des cascades qui tombent de plus de cent pieds de haut. Je me plaisais beaucoup dans ces endroits. La fraîcheur en est délicieuse. si l'on se repose avec plaisir des fatigues qu'on a éprouvées pour arriver Jusque-là. Si Saint-Paul a quelques agréments, ils sont bien achetés par le déplaisir de marcher continuellement dans un sable noir et brulant.

De même qu'à Saint-Denis, il y a aussi une Barre mais bien plus forte. Un jour je descendis dans l'intention de revenir le soir à bord. il me fut impossible, tant la mer était terrible sur le rivage ; les bateaux les plus légers n'osaient s'y hasarder.



Cette tourmente qui avait lieu sans vent, dura trois jours, pendant lesquels je ne m'amusai pas beaucoup, dans un endroit où l'on ne peut faire un pas sans être tout mouillé de sueur.

C'est pendant ce séjour que j'eus occasion d'entendre chanter en cœur une troupe de nègres. Ils étaient plus de cent et descendaient des bornes (montagnes) avec du café sur leur tête. Chacun avait sa partie, et je vous assure que l'ensemble du chant n'était point désagréable. Une personne m'a dit que cette musique naturelle n'avait rien de faux ni de discordant.

Ayant entendu parler qu'il y avait une princesse de Madagascar, nous fûmes deux lui rendre visite, sans autre prétexte que le plaisir de la voir et de causer avec elle.

C'est une femme de 30 ans, malgré que nous ne lui en eussions donné que 24, d'une physionomie assez agréable quoique noire; elle parle un peu français, ne manque pas de bonsens, ayant même de la finesse lorsqu'il s'agit de choses de commerce. Elle se nomme Zai: son père est chef ou Roi de Tamatave dans l'île de Madagascar il s'appelle Bévarévick, ce qui signifie chef d'une nombreuse famille. Cette femme a été envoyée par son père à Bourbon, afin d'y vendre environ quarante esclaves, qu'il avait probablement fait à la guerre, ainsi eux-mêmes sont les premiers à nous indiquer les moyens de les opprimer.

## LA TRAITE DES NOIRS,

OU

RELATION DES HORREURS COMMISES SUR LES NÈGRES  
A BORD DES VAISSEaux LE RODEUR ET L'ESTELLE;  
EXTRAITE DU DISCOURS DE M. LE DUC DE BRÜLLE,  
PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES PAIRS LE 20 MARS 1822

LAURENT

Prix : 5 centimes.



CHEZ HENRI SERVIER FILS, LIBRAIRE, RUE DE L'ORATOIRE  
SAINT-HONORÉ, N° 12.



*Elle les avait tous vendus et attendait impatiemment un bâtiment qui put la ramener dans son pays dont l'absence paraissait lui faire bien de la peine. Elle emploie ses profits, qui sont considérables, à acheter des choses de Luxe qu'elle parait beaucoup aimer : surtout les Indiennes et les rubans. Elle nous inspira de l'intérêt, quand en partant elle nous dit : « moi vas beaucoup pleurer ce soir, parce que vous avez rapelé souvenir du pays à moi. moi pleure toujours quand pense à Malegache ».*

*Quelle incompatibilité de sentiment, est ce qu'il ne serait pas le même pour tous les pays. Cette femme vent tranquillement ses frères et pleure l'absence de sa patrie. Nous cherchâmes à la tranquilliser, en lui disant que bientôt il y aurait des batiments pour chez elle. Je promis de lui faire envoyer des rubans quand je trouverai une occasion. Je puis assurer que celui qui les lui porterait, en aurait aumoins le centuple de la valeur en bœufs & en esclaves.*

*Nous primes congés de la Princesse noire, (il me semble vous voir rire en donnant ce titre à une négresse); Je dis adieu pour longtems à la ville de Saint-Paul, et me rendis à bord où l'on atendait avec impatience l'ordre du départ. Cet instant tant désiré arriva enfin. Vous devez penser, bonne amie quel plaisir nous éprouvâmes, quand le seize mai à une heure du matin, le commandant donna ordre à notre batiment de mettre à la voile. Les trois autres en firent autant et le lendemain à midi, Bourbon n'était plus pour nous qu'un souvenir qui fut bientôt remplacé par l'espérance plus chère de revoir la france.*

*Nous avons fait un mois & demi de séjour tant à l'île de France qu'a Bourbon. Je n'ai pas eu assez de tems pour parcourir cette dernière île que j'aurais voulu voir en détail, surtout son volcan, dont les Laves vont dans les grandes irruptions se perdre à la mer. J'ai perdu là occasion d'observer de près, un des grands phénomènes de la nature. Ce sera pour une autre fois.*

*Nous prenions la mer dans une saison bien mauvaise; le soleil qui s'éloignait de plus en plus de nous, ne nous laissait que des petits jours et de longues nuits. Dans peu nous doublâmes Madagascar, et parvînmes encore à l'embouchure de ce canal de Mozambique, célèbre par plus d'un naufrage.*

*Nous y trouvâmes le vent très fort, la mer grosse, aussi nous fûmes nous ballotés pendant le tems que nous mîmes à nous éloigner de ces parages.*

*C'est là que par une latitude aussi sud j'ai vu tomber de la grêle grosse comme des noix. Le mois de mai si beau partout ailleurs, nous laissa, comme nous cinglions vers la côte d'Afrique afin de trouver les vents les plus convenables pour nous faire doubler le cap de bonne Espérance. C'est dans ce tems que nous fûmes inquiétés par une voie d'eau qui se manifesta à notre navire. Nous fûmes tout à coup trente pouces d'eau par vingt-quatre heures et nos pompes étaient mauvaises. On remédia à cet inconvénient le mieux qu'on put. Cette quantité d'eau qui n'était rien en elle-même, pouvait devenir dangereuse par le défaut de moyens nécessaires à l'enlever.*

*Toutes ces petites contrariétés, disais-je serviront à me faire goûter d'avantage le plaisir d'être à terre & de dire à mes bonnes amies, combien dans ces instans leur souvenir m'était cher. »*

**SOURCES :** Broglie, Victor de (1785-1870).

«*La Traite des Noirs*» ou *Cruautés de la traite des nègres, ou Relation des horreurs commises sur les nègres à bord des vaisseaux «Le Rôdeur» et «L'Estelle»*, extraite du Discours de M. le duc de Broglie, prononcé à la Chambre des Pairs, le 28 mars 1822. 1822. Prix : 5 centimes. Chez Henri Servier fils, librairie, rue de l'Oratoire, Saint-Honoré N°12 (Source gallica.bnf.fr / BnF).

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Le «*Dictionnaire Généalogique des Familles de l'île Bourbon*» de Camille RICQUEBOURG est consultable au Service Historique de la Marine. Arsenal de Toulon (entrée Passage de la Corderie) Place d'Armes. Tél. 04.94.02.08.13.

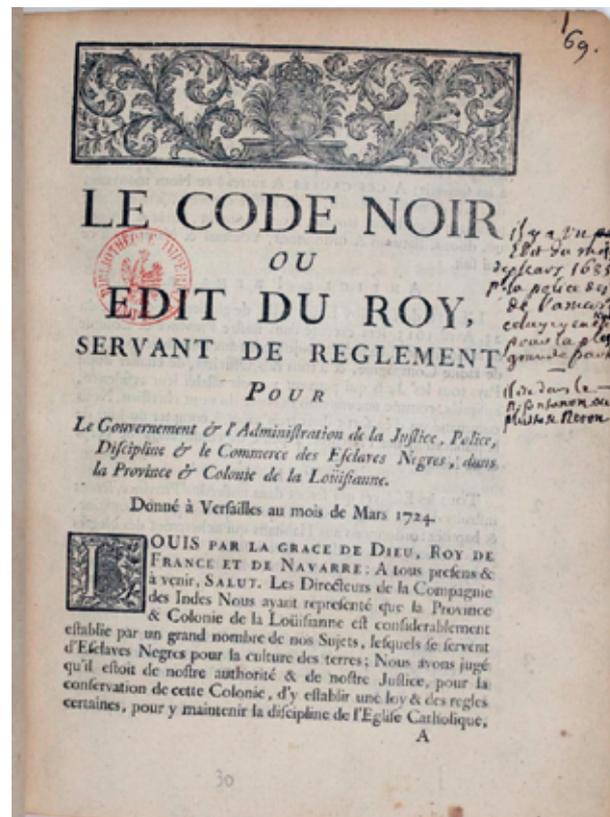
Ce service est ouvert à tout public, entrée hors de l'arsenal. La carte de lecteur est gratuite et les trois tomes du dictionnaire sont à la disposition immédiate des chercheurs.

On y trouve également quelques ouvrages sur L a Réunion et Madagascar comme par exemple « Les origines de l'île de la Réunion et de la colonisation française à Madagascar » de M. GUET (Paris 1888).

**Transmis par M<sup>me</sup> Maryse GERARD**

# Les esclaves et la politique

Les lettres patentes du roi Louis XV de décembre 1723 ayant fait de l'esclave un «*meuble*», qui n'a rien, ne peut avoir de volonté et d'affection, oser se demander si ce «*meuble*» qui reste néanmoins un «*roseau pensant*» s'intéressait à la politique, peut paraître inconvenant. Pourtant, les réactions d'un certain nombre d'esclaves à chaque grand moment de l'Histoire (Révolution française de 1789, attaque de la colonie par les Anglais en 1809, Révolution de 1830) prouvent que cette question n'est pas fantaisiste. Pour l'esclave, une seule chose compte : être libre. Eugène DAYOT dans «*Bourbon Pittoresque*» écrit à ce propos : «*L'amour seul de la liberté avait pu faire franchir à ces pauvres esclaves les mystérieuses profondeurs de ces bois silencieux, leur faire affronter la hauteur vertigineuse de ces pics effrayants perdus au sein des images...*» Aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir, guetter les moindres signes de défaillance chez les maîtres et caresser l'espoir d'une émancipation prochaine dès qu'ils remarquent que les blancs palabrent plus qu'à l'accoutumée, ce net intérêt se remarque dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



## PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Alors que les dirigeants locaux et l'Assemblée coloniale sont opposés à l'abolition et condamnent le courant abolitionniste métropolitain, les esclaves attendent patiemment de la Révolution dont les manifestations spectaculaires les frappent, une libération. En juin-juillet 1792, Guillon DUBERTIN arrêté pour un «*complot*» est le premier à faire état de ce problème abolitionniste.

Il déclare devant la commission d'enquête du Conseil Supérieur, «*qu'il y a plus de dix huit mois que l'idée de liberté règne parmi tous les Noirs en général*» et que ce sentiment est particulièrement vif chez les Noirs du Roi. En effet, un esclave forgeron du Roi après l'avoir prié de rédiger une lettre à son frère qui vit à l'Isle de France et lui a promis de lui envoyer l'argent nécessaire au rachat de sa liberté est revenu sur sa décision car «*il a entendu (un propriétaire) dire à BEDIER BEAUVERGER qu'actuellement il ne*

*voudrait pas acheter un Noir du Roy, parce qu'il avait peur de les perdre, persuadé que le Roy avait donné la liberté à tous ses Noirs*». Quand il travaillait à Bras-Panon chez Joachim ROBERT, il a entendu «*que les Noirs étaient déjà imbus de cette idée de liberté et que son commandeur était parti marron avec cette idée*».

Le témoignage de l'esclave Jeanne convoquée devant la municipalité de Saint-Pierre le 17 mars 1793 sur la dénonciation d'un colon met aussi en lumière les espoirs d'émancipation des esclaves. Etonnée d'avoir entendu sonner les cloches, des esclaves lui ont expliqué que «*c'est en honneur de l'Assemblée et que l'Assemblée c'est pour donner la liberté aux Noirs*». Elle leur a fait pour réponse «*Ah il y a assez longtemps (sic)... qu'eux autres y parlent de donner la liberté aux Noirs. Finis donc un bon coup, moi y serais bien aise toujours mais, beau faire, n'a*

*pas vrai ça ; vous autres la coûté à eux leur argent, et y va donner la liberté comme ça même ; non va, eux autres y fera plutôt la guerre, que de donner à nous la liberté». Et lorsqu'on lui somme de dire si d'autres esclaves attendent la liberté des assemblées tenues par les habitants, elle ajoute : «Nous autres y entend parler liberté, liberté, nous autres seraient contents d'avoir, si y donnent, n'a pas dire, nous autres y veut du mal à personne pour ça ».*

Lorsque le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) sur l'abolition de l'esclavage parvient dans la colonie, la consigne chez les maîtres est d'en parler le moins possible. En octobre 1795, Manuel, esclave de Montclair HOUARAU, habitant de Saint-Joseph est le premier Noir accusé d'avoir tenu des propos séditieux après l'arrivée de cette nouvelle.

L'un des accusateurs, Pierre THOMSON affirme qu'il a tenu ce propos : *«il est temps que cela finisse, il n'y a que nous qui souffrons, car nous devons avoir notre liberté»*. Présumé dangereux, malgré ses dénégations, l'Assemblée décide de le renvoyer chez lui, à Madagascar. Au milieu de 1796, l'existence du décret d'abolition n'est un secret pour personne mais la plupart des esclaves hésitent sur l'action

à entreprendre pour le faire appliquer. Pendant longtemps, les esclaves accusés de propos ou d'attitudes favorables à l'abolition sont durement châtiés mais, restent des cas isolés. C'est en 1799 seulement que de véritables complots libertaires éclatent à Saint-Denis et à Sainte-Rose. dans son réquisitoire, LEVILLO-DESRABINES se montre impitoyable envers les dix principaux accusés du complot de Sainte-Rose. Il réclame et obtient leur condamnation à mort. leur attrait pour la politique se détecte aussi lors de l'attaque de Saint-Paul par les Anglais en 1809 - soit quelques mois avant.

Le 21 septembre 1809, lorsque six navires britanniques de haut bord paraissent devant Saint-Paul, où la frégate «*La Caroline*» a conduit deux prises, le «*Straestham*» et «*L'Europa*» dont les cargaisons ont été entreposées dans les magasins de l'ancienne Compagnie des Indes, les Anglais arrivent à débarquer sans trop de peine et à occuper Saint-Paul. la panique est générale dans ce quartier. Les Anglais incendient les magasins et les vaisseaux en rade. La ville reste occupée du 21 septembre au 9 octobre 1809.



La capture de Saint-Paul, Isle de Bourbon, 21 septembre 1809 : au centre et à droite, la flotte anglaise. À gauche, avec en arrière-plan la baie de St-Paul, l'expédition française à l'ancre, y compris les deux Indiamen capturés et la frégate «*Caroline*» qui montre en action avec «*le Sirius*». 1812. Whitecombe, Thomas (artiste) 270 Capture de Saint-Paul.



Le gouverneur DES BRULYS n'ayant pu chasser l'ennemi, se suicide le 25 septembre, en laissant le mot suivant sur son bureau : *«Je ne veux pas être traître à mon pays ; je ne veux pas sacrifier des habitants à la défense inutile de cette île ouverte. D'après les effets que j'entrevois de la haine ou de l'ambition de quelques individus tenant*

*à une secte révolutionnaire, la mort m'attend à l'échafaud, je préfère me la donner. Je recommande à la Providence et aux âmes sensibles ma femme et mes enfants. »*

Devant la déroute des maîtres, les esclaves de ce quartier croient que leurs libérateurs sont arrivés, alors que les Anglais sont venus seulement pour détruire les marchandises de leurs navires pris par les français. L'esclave considéré comme l'ennemi intérieur choisit de pactiser avec l'ennemi extérieur dans l'intention de faire aboutir sa principale revendication.

## DE L'ATTAQUE DU QUARTIER SAINT-PAUL PAR LES ANGLAIS À LA RÉVOLUTION DE 1830

Les esclaves Saint-Paulois estiment certainement que les Anglais ont donné la preuve qu'ils sont de leur côté en osant s'attaquer aux Français qui refusent de leur accorder la liberté. Dès lors, quelle que soit l'intention première des Anglais en débarquant dans la colonie, ils doivent leur prêter main-forte pour obtenir libération. La plupart des maîtres du centre de Saint-Paul ayant fui, les quelques esclaves présents se jettent dans les bras des Anglais sans trop réfléchir aux conséquences de leur geste. Ils se portent au bord de la mer pour aller au bord des vaisseaux ennemis. Seuls ou avec des Anglais, certains vont enfoncer, piller des maisons abandonnées par des propriétaires qui les ont laissées aux soins de leurs domestiques, puis trouver refuge à bord des vaisseaux anglais avec leur butin. Si quelques-uns des capitaines anglais ont refusé de les recevoir par souci peut-être de respecter les biens d'autrui, d'autres moins scrupuleux les ont acceptés et retenus.

Les Anglais n'ont pas manqué de déclarer avant leur départ devant les autorités du quartier que plusieurs esclaves ont demandé de porter des armes contre les Français et désiraient incendier la ville. Sur quarante esclaves arrêtés après le départ des Anglais, il a été établi que vingt-six ont été à bord de leurs vaisseaux et encore six d'entre eux ont été véritablement forcés, puisqu'ils étaient à la geôle dans les blocs lors de l'attaque. Parmi les vingt restants, Cupidon est le seul à avouer y avoir été de son plein gré pour fuir les sévices que lui infligeait son maître. Tous les autres soutiennent qu'ils y ont été conduits de force. Ce système de défense ne s'avère pas efficace dans tous les cas. Les déclarations des maîtres de ceux qui avaient une mauvaise conduite leur sont préjudiciables. Ainsi, quand le Sieur Adrien MONIER dit de Jeannot qu'il a « *laissé l'habitation sans ordre, il n'a pu venir au quartier que dans de mauvaises intentions, c'est un coquin, corrigé plusieurs fois pour faute de police* », aucun juge ne peut alors accorder du crédit à la version de l'esclave. Quand le Sieur LALANDE dit avoir vu Vincent, esclave de M<sup>me</sup> DEJEAN avec d'autres esclaves ayant à leur tête un Anglais qui leur demandait où il y avait de l'argent et de l'arach et leur disait qu'ils étaient amis », il cherche à l'accabler ? Dit-il la vérité ? En tous cas, son témoignage est troublant et soulève au moins une question : ces Anglais avaient-ils une bonne maîtrise du français pour communiquer avec des esclaves qui comprenaient mal cette langue et parlaient le créole ou la langue de leur pays d'origine ?

La Justice trouve évidemment bizarre que Jean-Marie, esclave de la Veuve AUGER, marron depuis six mois, se montre au quartier Saint-Paul le jour de l'attaque, alors qu'il s'agit ni plus ni moins d'une pure coïncidence. Personne ne peut croire aujourd'hui une quelconque concertation entre lui et les Anglais. Gal, esclave du Sieur LEBRETON, qui s'est chargé de porter un ordre au poste tenu par l'ennemi au Piton de la Pointe-des-Galets et qui a répondu « *parlementaire anglais* » quand il a été interpellé par une patrouille, ne convainc personne quand il clame son innocence. Il écope d'ailleurs la peine capitale avec Marcel appartenant au Sieur COUSIN et Azor. Six autres sont condamnés à six ans de fer, Justine à deux ans de chaîne, Cupidon et Jeannot à un an de chaîne. Vingt-sept sont rendus à leurs maîtres.

Ces esclaves qui vont recevoir de plein fouet les effets de la première mutation sucrière et de la crise expriment à nouveau leur intérêt pour la politique lors de la révolution de 1830. Une poignée de colons mécontents de la baisse des prix du sucre et accablés par le choc de plusieurs cyclones de février 1829 à avril 1830 discutent et créent même dans la région Et de l'île, une société secrète : les Francs-créoles. Les esclaves écoutent leurs conversations et croient que des réformes venues de Paris vont enfin changer leur sort. Pour un certain nombre d'entre eux, certainement les domestiques qui vivent dans la familiarité de leurs maîtres qui commentent les informations apportées par la presse, et les rares esclaves qui savent lire.

Ces Trois Glorieuses deviennent trois jours de repos hebdomadaires que les autorités voudraient leur donner, mais dont les maîtres refusent l'application.

Lorsque la révolte servile de Saint-Benoît éclate en 1832, les autorités locales considèrent qu'il s'agit là d'une conséquence de tout ce débat qui se déroule depuis 1830. Deux des révoltés sont condamnés à mort. S'il ne s'est pas trouvé dans les rangs des esclaves de Bourbon un Toussaint LOUVERTURE, si aucun de leurs complots n'a débouché sur leur libération, il est cependant clair que le débat politique ne les laissait pas indifférents. Ils ont payé cher leur intrusion sur ce terrain interdit.

**Prosper EVE**  
Décembre 1993



Myrbach pinx.

H. Manesse sc.

TAMANGO  
(Nouvelles de Merimée)

# Tamango

*d'après la nouvelle de Prosper Mérimée*

*Ce récit est celui d'une révolte d'esclaves comme il y en eut tant à la grande époque de la traite des Noirs.*

«L'Espérance» était un bon bateau, un solide négrier français. Parti de Nantes quelques semaines auparavant, il était commandé par le capitaine LEDOUX. Les superstitieux avaient remarqué que «l'Espérance» avait quitté Nantes un vendredi. Au moment où cette histoire commence, le navire fait sa première escale sur la côte des Esclaves, à Joale, en Afrique.

Là, TAMANGO, guerrier fameux et vendeur d'hommes, a vendu au capitaine LEDOUX une trentaine d'esclaves. L'affaire a été arrosée de force eau-de-vie.

Et au matin, TAMANGO émerge des vapeurs de l'alcool pour s'apercevoir qu'en un geste insensé, un geste d'homme ivre, il a vendu à LEDOUX une de ses propres épouses, AYCHÉ, sa préférée...

Las ! Le négrier a mis à la voile, il s'apprête à gagner la haute mer. Fou de douleur et de colère, TAMANGO saute dans un canot. Il rejoint l'Espérance, tente de parlementer.

Mais l'occasion est trop belle pour un capitaine négrier. TAMANGO est là, robuste, puissant, à sa merci. Il se vendra très cher. LEDOUX et ses hommes le jettent à fond de cale.



*Ayché servante du capitaine Ledoux*

Un matin, TAMANGO aperçoit AYCHÉ sur le pont. Elle est fraîche et avenante, elle est devenue la servante du capitaine LEDOUX. Le sang de TAMANGO ne fait qu'un tour. L'âme meurtrie mais le visage aussi fier, aussi résolu que lorsqu'il était un homme libre, il passe près d'AYCHÉ sans la regarder. Mais elle éperdue, suppliante, se jette à ses pieds.

«Pardonne-moi, TAMANGO, pardonne-moi !» dit-elle avec désespoir. TAMANGO la fixe alors longuement, une minute entière, puis dans un souffle : « Une lime ! » ordonne-t-il avant d'être saisi par ses gardiens. Le lendemain, en passant près de lui, AYCHÉ lui jette un biscuit en lui faisant un signe que lui seul comprend. Dedans, il y a une lime.

Peu à peu, TAMANGO réussit à limer ses fers, puis ceux de ses compagnons. Les conjurés, liés entre eux par un serment solennel, ont arrêté leur plan. Les plus déterminés, TAMANGO à leur tête, s'empareront des armes de leurs gardiens. Quelques autres iront à la chambre du capitaine pour y prendre les fusils qui s'y trouvent...

Un matin, tous les fers sont rompus. TAMANGO pousse un grand cri. L'heure de la vengeance et de la liberté a sonné.



*Combat pour la liberté*

L'officier de quart puis le contremaître, qui a la clef des fers, meurent les premiers. Alors une foule de Noirs inonde le tillac. Ceux qui n'ont pu trouver d'armes se battent à coups de rames.

Au milieu de la bataille, LEDOUX, encore vivant, debout, tout sanglant du sang des Noirs qu'il a tués, aperçoit TAMANGO.

Comprenant qu'il est l'âme de la conjuration, il se précipite sur lui, le sabre levé, l'appelant à grands cris.

TAMANGO tient un fusil par le bout du canon et s'en sert comme d'une massue. Les deux chefs se joignent sur l'un des passavants, ce passage étroit qui communique du gaillard d'avant à l'arrière. Le sabre échappe de la main défaillante du capitaine, TAMANGO s'en saisit et perce de coups redoublés son ennemi déjà demi-mort, puis il se relève et pousse un long cri de victoire.

Les Blancs jusqu'au dernier sont coupés en morceaux et jetés à la mer.



*Mais l'histoire ne s'arrête pas là.*

Les Noirs ne savent pas manœuvrer le navire. En une fausse manœuvre, ils rompent les deux mâts. Pris de panique, ils se jettent dans les chaloupes de sauvetage. Trop chargées, elles chavirent. Les rares survivants qui parviennent à regagner le navire mourront dans les jours qui suivent.

Quelques semaines plus tard, un navire anglais qui croise dans ces eaux aperçoit sur la mer un vaisseau errant sans direction, sans mâts, sans voile.

Le seul survivant a tout juste l'apparence humaine. Décharné, cassé, presque mort. Il est assis au pied du mât brisé. Il ne parle plus, ne bouge plus. C'est TAMANGO.

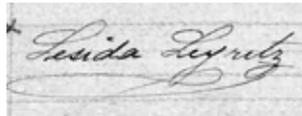
Ce récit est tiré de « Esclaves et Négriers » de Jean MEYER – Découvertes Gallimard.

# Mon arrière-grand-mère : Marie Joséphine Lésida LEYRITZ (1868-1926)

---

*Lésida naît à La Réunion dans une famille d'anciens « libres de couleur » qui, paradoxalement, porte le nom d'armateurs négriers. Sa famille profite de l'instruction scolaire, encore balbutiante à La Réunion, pour s'élever dans la société coloniale. Jeune mariée, elle navigue sur les 3 océans du globe ; puis veuve, elle se retrouve coincée dans un petit village au fond des gorges de Cilaos. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, elle s'installe, avec sa famille, à Madagascar, terre d'espoir de nombreux Réunionnais, en digne matriarche qu'elle est. Mais son bonheur sera entravé par la déclaration de guerre, en 1914, dans laquelle son fils aîné perdra la santé et la vie. Elle s'éteint en 1926, âgée de 57 ans, laissant derrière elle suffisamment de documents écrits pour reconstituer sa vie.*

Ma mère me parlait souvent de sa grand-mère paternelle, « Marie Joséphine Lésida LEYRITZ ». Elle a conservé des courriers et documents relatifs à la vie de celle-ci. Pourtant elle ne l'a pas connue, car cette dernière était déjà décédée à la naissance de ma mère. Toujours est-il, qu'elle a piqué ma curiosité sur ce personnage. Elle m'a transmis son virus. Mon arrière-grand-mère signait « Lésida Leyritz », d'une belle écriture. C'est ainsi que je l'appellerai.



Lésida naît à La Réunion, dans la société coloniale de 1868, 20 ans à peine après l'abolition de l'esclavage. Elle arrive dans une famille d'anciens « libres de couleur ». Ce groupe social très particulier, apparu au cours du 18<sup>e</sup> siècle, comprend, pour l'essentiel, des affranchis d'avant 1848 ou descendants d'affranchis. Ces individus sont libres, certes, contrairement aux esclaves, mais ne disposent pas des mêmes droits que la « population blanche ».

Ce groupe s'est considérablement développé depuis la Révolution française pour atteindre en 1848, à l'abolition de l'esclavage, environ 15.000 personnes, parmi un total de 42.000 libres. Depuis 1833, il n'y a, officiellement, plus de différence, civile ou juridique, entre les « Blancs » et les « Noirs » libres <sup>(1)</sup>.

Dans la pratique, une certaine ségrégation, sépare les uns et les autres ; ségrégation qui subsiste au-delà de 1848 ; les uns et les autres ne se mélangent pas non plus avec les « nouveaux libres ». C'est ainsi que les libres de couleur se marient le plus souvent entre eux jusqu'à la fin de 19<sup>e</sup> siècle, comme le montre l'histoire de Lésida.

Ses parents, descendants d'esclaves donc, portent, par ironie de l'histoire, le patronyme d'armateurs négriers de Saint-Malo.

## Une ascendance marquée par l'esclavage

Trois des quatre arrière-grands-mères de Lésida sont des femmes esclaves affranchies entre 1794 & 1811. Toutes quatre célibataires, on peut cependant attribuer une relation maritale à deux d'entre elles.

1<sup>o</sup>) **Pélagie**, créole, c'est-à-dire « née à La Réunion », a été affranchie en 1794 <sup>(2)</sup> à St-Denis, à l'âge de 27 ans, par Dominique DANCLA, un primo-arrivant originaire de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Née à Ste-Marie, vers 1767, elle décède à St-Denis le 31 janvier 1860, à l'âge d'environ 93 ans, sous le nom de « Pélagie DANCLA ». Son maître, Dominique DANCLA, apothicaire de la République, lui a appris ce métier, qu'elle exerce à son tour.

(1) Selon la loi du 24 avril 1833 : « toute personne née libre ou ayant acquis légalement la liberté jouit, dans les colonies françaises : 1° des droits civils ; 2° des droits politiques dans les conditions prescrites par la présente loi ».

(2) L'arrêté d'affranchissement date du 16 novembre 1794. Son inscription sur les registres des naissances de St-Denis date de 1795. Acte non numéroté, daté du 17 vendémiaire an IV. Il ne cite pas le contenu de la donation qui a été signé le 20 Thermidor an III devant Me Michault.

Elle aura au moins 6 enfants, dont deux ont été affranchis en même temps qu'elle. D'où une des grands-mères de Lésida: Marie Elisabeth dite Honorine (1806-1870), la dernière de la fratrie.

2°) **Tulle**, Indienne, affranchie en 1807 <sup>(3)</sup> à St-Paul, en même temps que sa fille Gertrude, par Désiré LEYRITZ, un primo-arrivant originaire de St-Malo (Ille-et-Vilaine). Le processus d'affranchissement a commencé en juin 1805, par une donation devant notaire pour l'affranchir, elle et sa fille Gertrude. La donation porte sur une somme de près de 10.000 livres <sup>(4)</sup>, comprenant un terrain à exploiter à St-Paul, et un emplacement bâti, à proximité de l'habitation du donateur, ainsi que de 3 esclaves.

Selon la tradition familiale, Tulle serait une princesse indienne arrachée à son pays. Elle serait née vers 1774, selon le recensement de 1804 qui lui donne 30 ans.

Tulle a très vraisemblablement eu une relation maritale avec Désiré Charlemagne LEYRITZ (1760-1828), son maître affranchisseur <sup>(5)</sup>. Lorsque Désiré se retrouve veuf et sans enfant en janvier 1795, Tulle est alors âgée d'environ 20 ans. Je ne sais pas quand elle est arrivée à La Réunion. Elle accouche de son 1<sup>er</sup> enfant, Gertrude, à St-Paul en septembre 1796, 20 mois après de décès de l'épouse de Désiré. Le 2<sup>e</sup> de ses enfants, né en 1807 a justement pour prénom « Désiré ». Le 3<sup>e</sup> de

ses enfants, futur grand-père de Lésida, est prénommé « Charles François » - « Charles » comme le père de Désiré LEYRITZ, et « François » comme son grand-père. Sa dernière fille, se prénomme « Marie FrançoiseÓ ».

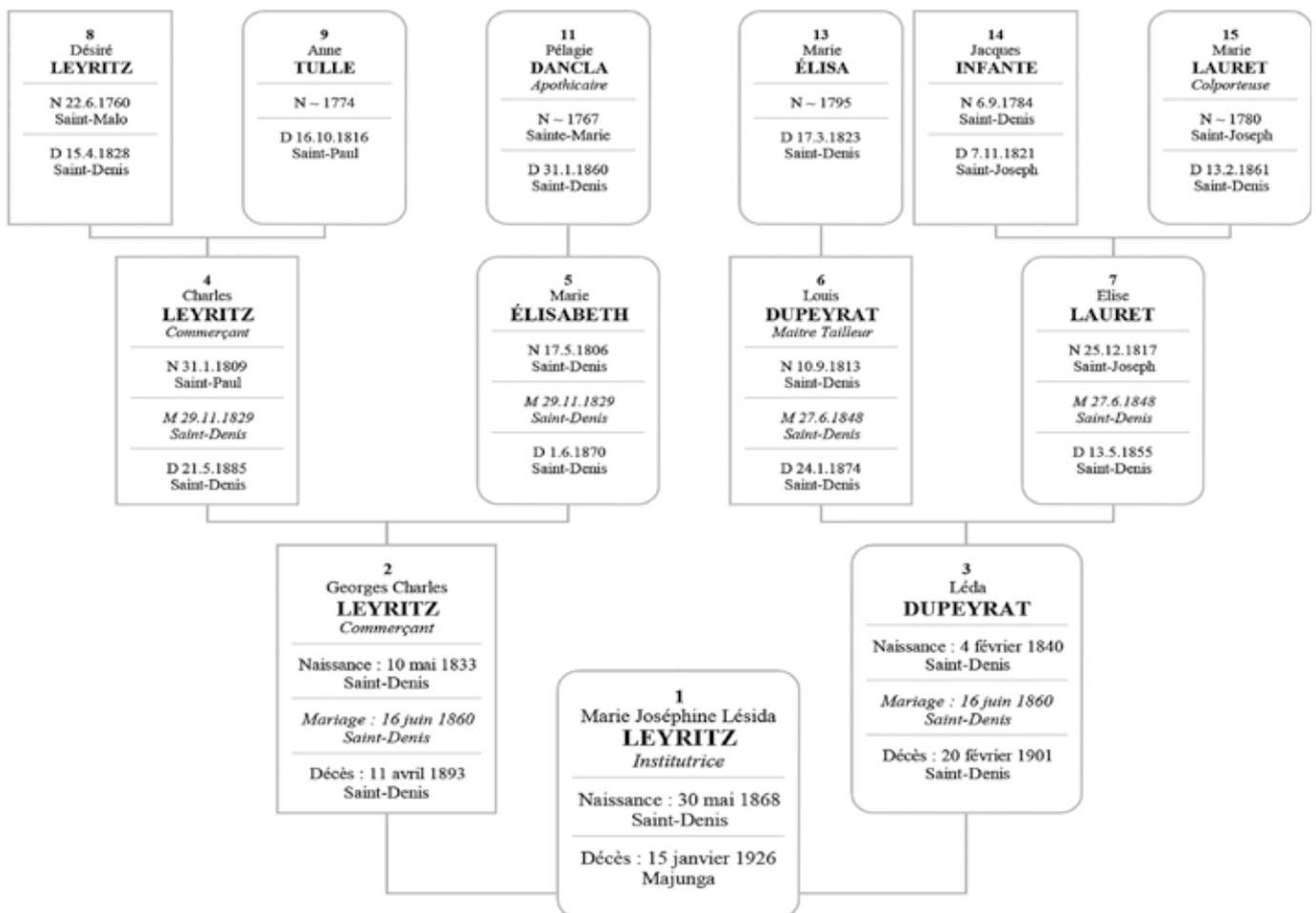
Désiré ne se remarie pas <sup>(6)</sup>. Tulle décède avant lui, le 16 octobre 1816, à l'âge d'environ 42 ans. C'est Gertrude, la fille aînée, alors âgée de 20 ans et mariée, qui prend en charge ses 3 jeunes frères et soeur. Mais Désiré reste lié aux enfants de Tulle et c'est chez Gertrude, à St-Denis, qu'il décède le 15.04.1828.

3°) **Marie Louise Eliza**, créole, affranchie en 1811 <sup>(7)</sup> à St-Denis, à l'âge de 16 ans, à la suite du testament de Claude René DUBOURG, un primo-arrivant originaire de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). L'arrêté d'affranchissement prévoit que Marie Louise Éliza, recevra, à sa majorité, la somme de 300 piastres <sup>(8)</sup>, et qu'avant sa majorité elle sera entretenue, logée, nourrie et médicamentée chez le Sieur Luc Dubourg, légataire universel.

Née à La Réunion vers 1795, elle décède le 17 mars 1823, à l'âge d'environ 28 ans, chez Luc Jacques DUBOURG, le cousin de son ancien maître.

Elle laisse derrière elle, trois jeunes garçons, nés libres, dont Louis Charles DUPEYRAT (1813-1874), un des grands-pères de Lésida.

### Ascendance de LEYRITZ Marie Joséphine Lésida



4°) **Marie Geneviève LAURET**, la 4<sup>e</sup> arrière-grand-mère de Lésida, est une créole blanche, dont je ne trouve pas trace de la naissance, peut-être vers 1780<sup>(9)</sup> à St-Pierre ou St-Joseph. Colporteuse, jamais mariée, elle a eu au moins 5 enfants, rarement déclarés, nés dans le Sud et dans l'Ouest, entre 1805 et 1819. Elle apparaît au recensement de St-Joseph en 1819, avec ses 4 premiers enfants. Puis elle réside à St-Denis en juin 1828 (au mariage de sa fille aînée Marie Hermine) et y finit sa vie. Elle décède à St-Denis le 13.02.1861.

Elise LAURET (1817-1855), la grand-mère de Lésida, 4<sup>e</sup> enfant de Geneviève LAURET, est le seul pour lequel je trouve un acte de naissance. Sur l'acte conservé aux Archives Départementales de La Réunion, le texte n'est pas tout à fait le même que sur celui des ANOM<sup>(10)</sup>. On y lit : « ... est comparu le Sieur Jacques Infante, domicilié de ce quartier lequel nous a requis de dresser l'acte de naissance de Elise, fille naturelle de demoiselle Marie Geneviève Loret laquelle a accouchée en sa maison le 25.12.1817 dernier à midi. Il nous a présenté pour témoins ... Sur quoi nous maire susdit remplissant les fonctions d'officier public de l'État-Civil, avons dressé le présent acte qui a été transcrit sur les trois registres et avons signé, ce que le père [souligné par moi] et les témoins ont déclaré ne savoir faire... ».

Cette « boulette » de l'officier d'état civil nous montre d'Elise a pour père biologique Jacques INFANTE (1784-1821), pour lequel on ne connaît pas de conjointe par ailleurs. Il n'est pas impossible que les autres enfants de Geneviève soient aussi les siens ... Il décède en 1821 et Geneviève n'aura pas d'autre enfant.

## LEYRITZ, le patronyme d'armateurs-négriers Malouins

Quand Lésida naît le 30 mai 1868, à St-Denis, ses arrière-grands-mères sont déjà décédées. On peut supposer qu'elle n'ignore pas pour autant leur ancien statut d'esclave. Elle connaît à peine ses grands-parents. Elise LAURET est déjà morte, Marie Elisabeth dite Honorine décède en 1870 (Lésida est alors âgée de 2 ans), suivie par Louis Charles DUPEYRAT en 1874, puis par Charles François LEYRITZ en 1885.

Peut-être que ce dernier aura pu ou su lui expliquer en partie ses origines, l'origine de leur patronyme LEYRITZ. Comme enfant naturel de Désiré LEYRITZ, ils descendent d'une vieille famille qui compte plusieurs hommes illustres<sup>(11)</sup>.

Si on remonte aux LEYRITZ de la fin du 17<sup>e</sup> siècle, à Bordeaux, on peut s'attarder à la naissance de deux frères : François et Michel parmi une fratrie de 6 enfants. Le premier, François, fondera la branche Malouine de cette famille ; le second, Michel, la branche Antillaise.



Gravure de Saint-Malo au début du XVIII<sup>e</sup> siècle

**A – François (1673-1731)**, natif de Bordeaux, s'installe à St-Malo vers 1700, il se marie en 1707 et aura 8 enfants et quelques dizaines de petits-enfants.

Il y exerce les activités de négociant et d'armateur, et sera suivi en cela par certains de ses enfants et petits-enfants. Ce qui donne de nombreux LEYRITZ sur les mers du monde entier.

Son fils aîné, François LEYRITZ dit l'Aîné (1707-1762), et le fils aîné de celui-ci, François Guillaume LEYRITZ (1733-1787), tous deux négociants-armateurs, éventuellement corsaires, armeront de nombreux navires (12) destinés principalement à la traite négrière. Un spécialiste de l'histoire de Saint-Malo, Alain ROMAN, estime que les Leyritz « font partie des onze armateurs malouins qui ont le mieux profité du commerce des esclaves, même si rien ne permet d'affirmer que leur réussite est due exclusivement à ce trafic »<sup>(13)</sup>.

(3) Inscription sur le registre des naissances de St-Paul (1808) daté du 16 mars 1808. Selon cet acte Désiré LEYRITZ a demandé cet affranchissement, par acte notarié, le 2 messidor an XIII (=21.06.1805). L'arrêt du Capitaine général DECAEN date du 12 novembre 1807.

(4) La « livre tournoi », d'avant la révolution française vaut peut-être en 1790, 1,30 €.

(5) Retrouver sources de l'article du bulletin de C.G.B. à propos de Désiré « fauteur de troubles » et « ami des Noirs ».

(6) Retrouver recensement de Désiré à St-Paul, avec Tulle.

(7) Cf. transcription sur le registre des naissances de St-Denis (1811) daté du 13 juillet 1811 ; Son ancien maître Claude DUBOURG (1759-1811) l'a demandé dans son testament ; Son exécuteur testamentaire Charles JULIENNE obtient un arrêté d'affranchissement le 7 juillet 1811.

(8) La « piastre de Decaen ». Frappée par le gouverneur Decaen - capitaine général des Indes et des Mascareignes de 1802 à 1810 - à partir de « prise de guerre ». 1 piastre = ? 10 livres.

(9) Son acte de décès (St-Denis, 1861, n°163) la dit née à St-Joseph, âgée de 85 ans et ne cite pas ses parents. Elle pourrait être née vers 1775.

(10) ANOM = Archives Nationales pour l'Outre-Mer.

(11) Patrick CEILLIER, descendant de la branche martiniquaise de cette famille a écrit « Petite notice historique et généalogique sur les familles Leyritz et de Leyritz, 22p. » : <https://www.geneanet.org/archives/relevés/view/publi/7191/>

(12) Patrick Ceillier, dans l'article cité ci-dessus en liste 16 qui sont armés entre 1743 et 1784.

(13) ROMAN, Alain, Saint-Malo au temps des négriers, Ed. Khartala, 2001.

Désiré Charlemagne LEYRITZ, l'arrière-grand-père biologique de Lésida – celui qui débarque à La Réunion à la fin du 18<sup>e</sup> siècle - a lui-même pour grand-père ce François, fondateur de la branche Malouine. Son père Charles Guillaume LEYRITZ (1710-1778), le 3<sup>e</sup> enfant de sa fratrie, sera négociant, capitaine de navire. Marié en 1740, il aura lui-même 15 enfants ; Désiré Charlemagne en est le 13<sup>e</sup>.

Un autre LEYRITZ finira ses jours à La Réunion : Ferréol Pierre Marie LEYRITZ (1791-1837)<sup>(14)</sup>. Il descend aussi du fameux François fondateur de cette dynastie. Petit-fils de François Guillaume LEYRITZ cité ci-dessus, c'est-à-dire petit-fils d'un cousin germain de Désiré. Il est connu comme régisseur du domaine sucrier de Savanna, appartenant à Olivier Lemarchand.

**B – Michel (1681-1764)**, natif de Bordeaux, comme son frère, s'installe à la Martinique au début du 18<sup>e</sup> siècle. Il y épouse Rose Asselain, une créole de la Martinique, qui lui apporte dans sa corbeille de mariage, une plantation connue aujourd'hui par les touristes sous le nom de « habitation Leyritz ».



*L'habitation Leyritz à la Martinique*

Michel LEYRITZ devient un notable sur l'île. Il obtient le titre de « *Conseiller-secrétaire du Roi Maison Couronne de France et contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Guyenne séant à Bordeaux* ». Ce titre lui offrant la qualification de noble, ses enfants ajouteront la particule « de » à leur nom.

Ses descendants tireront leurs revenus des différentes plantations dans les Caraïbes, à la Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Domingue, et cumuleront les titres honorifiques.

## L'instruction, moteur d'ascension sociale

Les arrière-grands-mères de Lésida, sont analphabètes. Aucune ne signe de document officiel. Puis, la lecture et l'écriture semblent acquises dès la génération suivante.

Les grands-parents paternels de Lésida, Charles François & Marie Elisabeth – c'est ainsi qu'ils se font appeler ce jour là – se marient le 29 novembre 1829. Ils signent tous les deux leur acte de mariage.

*Signatures de Charles François & de Marie Elisabeth sur leur acte de mariage en 1829*

Charles François, a perdu sa mère en 1816, à l'âge de 7 ans ; il a été élevé par sa grande sœur Gertrude. Comme lui, ses deux sœurs signent leur acte de mariage, en 1814 pour Gertrude, en 1827 pour Marie Françoise. Est-ce l'influence de Désiré, leur père biologique, ou celle de François Thomé, le mari de Gertrude, devenu leur tuteur, un « libre de couleur » qui exerce la profession de « teneur de livres ».

Ses grands-parents maternels, Louis Charles Dupeyrat & Eliza Lorette se marient le 27 juin 1848. Ils signent aussi tous les deux leur acte de mariage.

*Signatures de Louis Charles Dupeyrat & de Eliza Lorette sur leur acte de mariage en 1848*

Dès la génération des parents de Lésida, l'accès à l'instruction est encore plus marqué. Deux frères de son père sont connus pour être des personnes instruites et cultivées. Plus jeunes que lui, ils ont peut-être profité du développement de l'enseignement primaire à partir de 1848 ; et des écoles ouvertes par les Frères des Écoles Chrétiennes (15) qui visent une certaine mixité entre Blancs et Libres de couleur. D'autant que la ville de St-Denis, est bien mieux pourvue que le reste de l'île.

Victor Wilder, 1844-1897, devient chef de bureau de l'État Civil à St-Denis. Sa signature se retrouve au bas de nombreux actes de naissance, de mariage, ou de décès Dyonésiens. A l'âge de 20 ans, il est déjà commis de mairie, témoin pour la naissance du grand frère de Lésida.

Julien, 1848-1924, commerçant, est connu comme 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Denis. Proche de Lésida avec qui il entretient une correspondance régulière, il lui écrit en 1912, lorsqu'elle sera à Madagascar : « *Depuis 20 ans que je suis dans la politique, sans avoir fait de politique active, par conséquent ambitieuse, je ne me suis rendu ni aux invitations du gouverneur : bals et repas, ni aux concerts : bals et conférences de l'Hôtel de Ville. Je n'ai ajouté à mes cartes de visites aucun titre: conseiller municipal, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Conseiller Général. J'ai refusé à deux reprises d'être le Magistrat de Saint-Denis. Je ne suis resté dans la politique uniquement que pour honorer le nom que je porte et pour faire rejaillir sur tous les miens, l'honneur qui me revenait. Jamais l'ambition ne m'a guidé.* ». C'est également lui qui fournira au Musée colonial de Marseille en 1898 des essences de géranium « rosat », de citronnelle, de patchouli, etc.<sup>(16)</sup>

## Naissance de Lésida

Le père de Lésida, Georges Charles LEYRITZ (1833- 1893), est l'aîné de cette fratrie de personnes instruites. Il se marie avec Léda DUPEYRAT le 16 juin 1860. Tous deux signent leur acte de mariage.



Signatures de Georges Leyritz & Léda Dupeyrat, sur leur acte de mariage en 1860

Georges est commerçant, âgé de 27 ans et ses 2 parents assistent au mariage. Léda n'exerce aucune profession. Âgée de 20 ans, elle vit très certainement chez son père et a perdu sa mère depuis 5 ans.

Le couple s'installe rue Dauphine<sup>(17)</sup>, à St-Denis, où naît leur 1er enfant dès l'année suivante. Dans le courant de l'année 1864, ils sont installés rue Monthyon<sup>(18)</sup>, où naît leur 3<sup>e</sup> enfant, Charline, en décembre. Lésida arrive le samedi 30 mai 1868. 5<sup>e</sup> d'une fratrie qui comporte 6 enfants vivants. Lésida comme une sœur de sa mère, « Marie Louise Lésida, °1848, sœur, † 1917 ».

Les parents de Lésida donnent aussi une instruction scolaire à leurs enfants, ce qui est rare à cette époque. Et, qui plus est, leurs préoccupations concernent aussi leurs filles. C'est ainsi que Lésida, la 5<sup>e</sup> de la fratrie passe avec succès deux diplômes.

Elle obtient son Certificat d'Etudes Primaires à l'âge de 13 ans, le 29 novembre 1881. Ses meilleures mentions, « très bien », portent sur l'instruction religieuse et l'histoire-géographie.

Ensuite, entre 1881 et 1883, Lésida continue son instruction, et suit une formation d'enseignement secondaire. Elle obtient son Brevet de Capacités pour l'enseignement primaire, de 2<sup>e</sup> ordre, appelé aussi Brevet élémentaire, le 21 novembre 1883<sup>(19)</sup>. A cette date, elle est âgée de 15 ans et près de 6 mois. Mais ce document est rempli avec une date de naissance fixée au 2 octobre 1867. Peut-être était-ce nécessaire pour justifier de 16 ans révolus ?

La même année, en 1883, la 1<sup>ère</sup> école normale primaire d'instituteurs de l'île est créée à St-Denis par décret le 24 avril 1883.

## Un 1<sup>er</sup> mariage éphémère, marqué par des voyages sur les 3 océans.

A l'âge de 23 ans, Lésida se marie en 1<sup>er</sup> noces en 1891 avec Léon BODET (1868-1894).

Léon, qui a le même âge qu'elle, est fils d'un commerçant originaire de Nantes. Ses parents sont installés à St-Benoit. A l'âge de 20 ans, en 1888, il a été admis à un concours pour devenir commis de 3<sup>e</sup> classe du commissariat de la Marine (service des Colonies)<sup>(20)</sup>. Il avait été envoyé au Tonkin (colonisé en 1873) et se trouvait de passage à La Réunion lorsqu'il épouse Lésida.

Peut-être se sont-ils connus par la famille de Fondaumière de St-Benoit. Henry de Fondaumière (1850-1913), écrivain auxiliaire du service colonial, certes plus âgé que Léon, est cousin issu de germains avec ce dernier<sup>(21)</sup>.

Henry s'était marié, 5 ans plus tôt, avec une tante maternelle de Lésida. Il figure parmi les témoins du mariage de Lésida. Les 2 couples restent unis. Au décès de Henri de Fondaumière, en 1913, ses 2 enfants, Camille (21 ans) et Henri (19 ans), se retrouvent orphelins de père et de mère. Ils iront vivre à Majunga, comme ou avec (?) Lésida.

Il est possible que le couple, Léon & Lésida, soit retourné au Tonkin, en attendant la prochaine affectation de l'époux. Puis, au mois de juin 1892, on trouve les jeunes mariés à Papeete (Tahiti) qui était colonisée depuis 1880. C'est là qu'est née une fille, Louise Marie Renée. Puis en aout 1894, à Dakar (Sénégal), Lésida accouche d'un garçon, Léon Charles Roger Frédéric.

Malheureusement, le nouveau-né connaîtra à peine son père, qui décède le 25 aout 1794, trois jours après la naissance du petit, à l'hôpital militaire de Dakar.

Lésida se retrouve ainsi, veuve avec deux jeunes enfants, loin de chez elle. Elle a 26 ans.

(14) Du mariage entre Guillaume Ferréol Leyritz et Angélique Le Tissier, naît Ferréol Pierre Marie Leyritz, le 23 août 1791 à Saint-Malo. Il décède le 17 mars 1837 à Saint-Paul de la Réunion.

(15) Faut-il consulter les archives des Frères : [https://www.archives-lasalliennes.org/docsm/2016/1609\\_lareunion.php](https://www.archives-lasalliennes.org/docsm/2016/1609_lareunion.php).

(16) (Source le passe-temps médical de 1898).

(17) Adresse de Victor & de Julien, sur les listes électorales de 1879.

(18) Adresse de George sur les listes électorales de 1879.

(19) Ce brevet institué en 1816, redéfini par la Loi du 16 juin 1881 relative aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire, est indispensable pour exercer la fonction d'instituteur.

(20) Cf. Bulletin officiel de l'Administration des colonies - 1888 (Année 2, N°6, T2) Auteur : France. Sous-secrétariat des colonies.

(21) Ils ont tous les deux pour ascendants le couple non légitime, installé à St-Benoit, dont sont issus au moins 10 enfants : Père : Henry Jean-Baptiste de FONDAUMIERE (1774-1866), un libre de couleur. Mère : Emilie, affranchie de Justamond l'aîné (ca 1774-1813). Léon BODET est leur arrière-petit-fils ; Henry de Fondaumière leur petit-fils.

## Institutrice, coincée au « Petit Serré »

Lésida rentre à La Réunion avec ses 2 jeunes enfants. Son père est décédé pendant son absence, en 1893. Elle s'installe à St-Benoit. Elle a vraisemblablement reçu de son mari une maison, qu'elle gardera pendant longtemps. Sa belle-sœur, Léontine BODET, lui écrit en 1909 qu'elle a trouvé un acquéreur pour l'emplacement qu'elle possède encore dans cette ville. C'est à St-Benoit qu'elle reçoit un courrier du Ministère des Colonies daté du 25.04.1895, lui notifiant qu'elle recevra une pension viagère d'un montant de 767 F (environ 1800 € de 2006<sup>(22)</sup>) comme veuve d'un Commis de 2<sup>e</sup> classe du Commissariat colonial.

Pour compléter ses ressources, elle demande un poste d'institutrice puisqu'elle dispose du Brevet élémentaire. Un instituteur gagne de 100 F à 200 F par mois en 1900, payés par le Trésor Public. Elle est donc nommée Directrice provisoire de l'école mixte du Petit serré (Saint-Louis) pendant 5 ans, de 1897 à 1902. Ce petit village situé sur le lit du Bras de Cilaos, est construit sur un plateau étroit qui accueille à peine une centaine de maisons, dominées par des remparts vertigineux, de plusieurs centaines de mètres

Le village est distant de 7 km par rapport à l'entrée dans ces gorges connue sous le nom de « lieu-dit les Aloès ». Ces deux points sont reliés par un sentier cavalier, et le trajet se fait à pied ou à cheval. Peut-être, pouvait-elle apercevoir ces voyageurs qui traversaient le village en chaises à porteurs pour rejoindre les thermes de Cilaos, devenus un lieu de villégiature à la mode. Quel contraste avec les années de voyage qu'elle a partagé avec son 1<sup>er</sup> époux.



Vue d'en haut du Petit Serré<sup>(23)</sup> au fond des gorges du Bras de Cilaos

C'est dans ce petit village qu'elle rencontre, Camille TÉCHER, qu'elle épouse le 11 juillet 1903. Elle est âgée de 35 ans, lui de 24. Il est cultivateur, né dans ce village, certainement analphabète. S'il signe maladroitement son acte de mariage en 1903, il y renonce à la déclaration de naissance de leurs deux enfants. A savoir :

- Camille Gaston (mon grand-père), le 10.04.1904,
- Marie Anna Lucette, le 24.06.1907.

## Départ à Madagascar

Le couple a quitté le Petit serré et s'est installé à St-Pierre, à la Ravine-des-Cabris, après la naissance de Lucette. Ils partiront pour Madagascar quelques années plus tard.

Je reste persuadée que c'est elle qui persuade son mari de s'installer dans la Grande Ile, colonisée depuis peu, terre d'espoir pour de nombreux Réunionnais. En 1904, elle avait déjà revendu la maison de ses parents, située à St-Denis, rue Monthyon, après avoir racheté les parts dont ses sœurs avaient hérité

Elle reste attachée à sa famille mais plusieurs décès ont déjà contribué à l'amoinrir : ses deux frères d'abord, puis sa mère qui meurt, en 1901. Il ne lui reste plus que 3 sœurs.

- Honorine, l'aînée de la fratrie, vit à St-Denis avec son mari, Charles FERDINAND.
- Elise, son aînée de 4 ans, vit près d'elle, à la Ravine des cabris. Elle se marie en 1908 avec Bonaventure ALIZÉ, mariage auquel assiste le couple puisque Camille en est témoin. Elise rejoindra plus tard, sa sœur Lésida, à Madagascar.
- Berthe, de 6 ans plus jeune, célibataire, vit à St-Denis. En 1925, toujours célibataire elle acquiert un bien immobilier dans cette ville.



Carte de la baie de Bombetoka, à l'embouchure de la Betsiboka (Madagascar)

Mais quand la famille est-elle vraiment partie à Madagascar ? vraisemblablement vers 1910. En 1911, Técher Camille, son 2<sup>e</sup> mari, est recensé à Majunga.

(22) Selon le site « <https://www.histoire-genealogie.com/De-la-valeur-des-choses-dans-le-tempshttps://www.histoire-genealogie.com/De-la-valeur-des-choses-dans-le-temps> » 1 franc de 1900 vaut 2,37 € de 2006.

(23) Photo trouvée sur le site : <https://randopitons.re/randonnee/1511-recherche-ilet-bleu-entre-petit-serre-tapage>.

(24) Cf. Historique du 42<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale pendant la guerre 1914-1918, Imp. Berger-Levrault, 90p. sur le site de la BNF : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63272893/f1.item>.

Le couple obtient une concession de 39 hectares à environ 6 km au nord de Majunga (Madagascar), le long de la côte, dans le village d'Ampazony. Camille y plante arbres fruitiers et rizières.

## La douleur d'un fils parti à la guerre, la Grande

Son fils aîné, Léon Charles Frédéric Roger s'engage à l'armée le 6 janvier 1914 auprès de la mairie de Majunga. Il est incorporé au Bataillon d'infanterie coloniale de Diégo-Suarez.

Son mari, Camille Técher est mobilisé le 4 août 1914, à l'âge de 35 ans. Affecté d'abord au 7<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Coloniale, puis renvoyé en sursis, puis réaffecté dans la réserve, il ne quitte finalement pas l'océan Indien.

Quant à son fils, Léon, le 14 mai 1915, il embarque à Diégo, à destination de France, et rejoint le Dépôt des Isolés coloniaux de Marseille, comme beaucoup d'autres jeunes hommes originaires de Madagascar ou de La Réunion.

Après un passage au 24<sup>e</sup> RIC, puis au 22<sup>e</sup>, il est affecté au 42<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale<sup>(24)</sup> le 11 novembre 1915. A cette date-là, la grande bataille de Champagne est terminée pour ce régiment. Depuis octobre 1915, il stationne dans plusieurs secteurs de Picardie puis se bat sur le front de la Somme en septembre 1916. Puis il est incorporé dans l'Armée d'Orient et part à destination du port grec de Salonique en Macédoine. Il débarque au début de janvier 1917 et rejoint le secteur de Monastir (actuelle ville de Bytolia en Macédoine). La ville est alors enserrée de près par les troupes germano-bulgares. Le 17 mars 1917 à la côte 1050 d'Orient, Léon est blessé par un éclat d'obus, au cours d'une des tentatives pour dégager Monastir. Quelques mois plus tard, un fait d'armes affecte encore le sort de ce soldat.

En effet, le 1<sup>er</sup> septembre 1917, un groupe tactique, comprenant 3 compagnies (peut-être 750 hommes), est formé et se porte à l'assaut des positions ennemies de la Maison Brûlée (5 km nord de Monastir). Le soir, à 18 h, les vagues d'assaut rentrent dans leurs lignes ramenant des prisonniers. Malheureusement, cette opération coûte à ce groupe 110 hommes tués, blessés ou disparus. On peut lire sur la fiche de matricule militaire de Léon Charles Frédéric Roger BODET « *Porté disparu le 1<sup>er</sup> septembre 1917 au secteur d'Austerlitz, région de Monastir (Serbie), présumé*

*prisonnier* ». Il était vraisemblablement prisonnier, car son livret le signale, à la fin de la guerre, le 14/12/1918, au 24<sup>e</sup> Colonial, avant d'être embarqué de Marseille à destination de Majunga en mars 1919.

Il se réengage le 12 janvier 1920 pour 5 ans. On peut supposer - à la lecture de la lettre ci-dessous qui est envoyée à Lésida en janvier 1926 - qu'elle n'a pas de nouvelles de son fils depuis fort longtemps et qu'elle s'est inquiétée.

« *Madame, en réponse à votre lettre nous avons le regret de vous faire connaître que le sergent major Bodet a été réformé définitivement et rayé des contrôles de l'armée le 15 décembre 1925. Le sergent major Bodet est interné à l'asile public d'aliénés de St-Pierre à Marseille depuis le 11 novembre 1924 et y est encore actuellement. C'est au directeur de cet établissement qu'il vous appartient de vous adresser pour plus amples renseignements. Agréer nos respectueuses salutations. Aix en Provence, le 13 janvier, pour le colonel et par ordre, le major délégué.* »

## Inhumation à Majunga

Elle n'a vraisemblablement pas lu cette lettre, puisqu'elle meurt 2 jours plus tard à Majunga le 15 janvier 1926. Quant à son fils, il décède à son tour le 29 mars 1926 à Marseille. On peut lire, toujours sur sa fiche de matricule militaire qu'il souffrait de « *tuberculose pulmonaire..., troubles mentaux, état dépressif avec réactions très violentes* ».

Avant de partir, Lésida s'est chargée de marier les 3 enfants restés auprès d'elle, à Majunga :

- Renée, l'aînée, épouse Alcée BARBIER à Majunga le 15 novembre 1924 ;
- Lucette se marie avec Emile Emmanuel Joseph BEAUGENDRE le 10 octobre 1925 ;
- Gaston, mon grand-père, fiancé avec Louise TRONCARD se mariera le 11 février 1926.

En 1927, Gaston achète une concession au cimetière des Européens, pour sa mère dans un premier temps. Plusieurs membres de la famille s'y retrouveront.

La sœur de Lésida, Elise, restée sans enfant, gardera un œil sur toute cette famille, dont ma mère qui m'a tant parlé d'eux tous. Comme elle a élevé le jeune Henri de Fondaumière, ainsi que les enfants de Camille.

**Madame Nelly ACTIF - Adhérente N°1434**

LOGICIEL

# Généatique

## 2021



interface conviviale

Accès rapide aux fonctions essentielles

Recherche sur internet en un clic

Grand choix de modèle d'arbres

Impression grand format

Votre généalogie partout en toute sécurité

**VOTRE ASSOCIATION VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER  
D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL**

**89 €**

**au lieu de 130€**

sur la version prestige  
en téléchargement

**99 €**

**au lieu de 140 €**

sur la version prestige  
en coffret

- Illimité en nombre de personnes
- licence personnelle
- Inclut Généatique mobile
- Assistance mail gratuite
- Paiement en 3 fois sans frais

**CONTACTEZ-NOUS AU 01 34 39 12 12  
ou [fr@cdip.com](mailto:fr@cdip.com)**

**OU [WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO](http://WWW.GENEATIQUE.COM/ASSO)**

# Courrier des lecteurs

---

*Quand j'ai reçu le numéro 149, d'avril 2021, j'ai été contente de voir un article consacré à la pandémie de « grippe espagnole » de 1918, sujet d'actualité par excellence. Ma déception fut grande au vu du ton de cet article et surtout des informations fausses qui y circulent.*

Le ton est donné d'emblée, dès l'accroche, le coronavirus est qualifié de « *peccadille pour l'humanité !!!* ». Pourtant, uniquement en France, en 2020, selon l'Insee, le nombre de décès a augmenté de 9%, 56 000 de plus qu'en 2019. Cette surmortalité a touché surtout les personnes âgées de plus de 65 ans ; est localisée, dans l'Est, l'Île-de-France... et Mayotte. Dans le monde entier, la pandémie aurait fait en 18 mois, au moins 5 millions de morts. Et nous avons tous en mémoire cette image des fosses communes que la ville de New York a dû creuser pour enterrer tous ses morts supplémentaires. Nier l'importance de la pandémie qui touche la terre entière depuis des mois, c'est pratiquer la politique de l'autruche. Evidemment, nous sommes loin des ravages occasionnés par la grippe de 1918, et heureusement. En un siècle la médecine a fait des progrès considérables. Le meilleur exemple de cette amélioration est sous nos yeux, à La Réunion, où certaines maladies comme le paludisme sont quasiment éradiquées ; où les structures hospitalières n'ont rien à voir avec celles d'il y a 100 ans.

Le ton est encore donné dès le début du texte, puisque l'auteur, voulant nous parler de « *grippe espagnole* » commence par s'en prendre à « nos gouvernants ». Je ne savais pas que cette revue était un organe d'expression politique!!! Mais quand on annonce des problèmes prégnants, moi je pense au logement (surtout à La Réunion), à l'emploi, aux prix. Mais quand je lis « *immigration subversive qui va engloutir l'occident* », mon sang réunionnais se met à bouillir.

Nous sommes, par excellence, ici à La Réunion, tous des immigrés ou descendants d'immigrés. Ce qui fait le charme de notre île, ce sont justement ces très nombreux apports d'Asie et d'Afrique qui se sont entremêlés à ceux d'Europe ; ces traditions, ces coutumes, ces valeurs venues du monde entier qui ont créé une population « *arc-en-ciel* », comme dirait Nelson Mandela, le prix Nobel de la paix. Je suis fière, d'avoir dans ma généalogie des ancêtres venus d'autres horizons que l'Europe.

Enfin ces propos nauséabonds sont suivis de chiffres faux. Certes, la population mondiale est estimée unanimement à un peu moins de 1,9 milliard d'individus. Mais le nombre de personnes touchées par ce virus, comme celui des personnes décédées des suites de cette maladie ne sont que des estimations. L'OMS n'existait pas encore, elle sera créée justement à la suite de cette crise. De nombreux pays, sous la contrainte de la censure de guerre, ne publiaient pas de chiffres. L'institut Pasteur, sur son site donne une fourchette de 20 à 50 millions de morts dans le monde entre 1918 et 1919. Selon des estimations plus récentes de l'Organisation Mondiale de la Santé, ce bilan atteindrait les 50 millions. D'autres sources, plus pessimistes, donnent une fourchette de 50 à 100 millions de morts. On est donc loin des 780 à 930 millions de décès liés à cette pandémie selon l'article.

Publier les photos, sans commentaires, c'était largement suffisant.

**Madame Nelly ACTIF**

*Réponse de Madame DEFAUD qui avait transmis l'article en vue de sa parution dans le bulletin N°149.*

Je vous présente mes très sincères excuses pour cet article qui vous a « choquée » par sa forme et son contenu.

Je ne reconnais pas mon style d'écriture ni sa forme, ce qui me fait penser que j'ai trouvé les textes soit sur GENEANET ou sur Wikipédia en mars 2020 (j'ai noté cette date) et que je les ai transmis au graphiste le 28 mars 2021 sans les révéfier.

Je reconnais mes torts de ne pas avoir noté l'origine de mes sources mais je traversais une période très difficile moralement pour moi et ma famille, suite au décès de mon époux.

Mille excuses pour ce « dérapage » mais je ne reconnais pas être l'auteur de l'introduction de l'article que j'ai dû recopier sur un site quelconque.

**Madame DEFAUD Nicole**

# Rencontres généalogiques à la Plaine-des-Palmistes

## *A la poursuite de ses aïeux*

Nous remercions Olivier DANGUILLAUME, journaliste au journal « Le Quotidien » pour son petit article sur notre week-end généalogique du samedi 9 et dimanche 10 octobre à la Plaine des Palmistes. Il écrit : « À la mairie de La Plaine-des-Palmistes, le Cercle généalogique de Bourbon dispense ses précieux conseils à qui veut remonter la piste de ses ancêtres ».

Hésitant, l'homme tend un ancien document d'état-civil à Guy MARION, lui demandant s'il peut l'aider. « Du moment que c'est vieux, c'est bon pour moi », sourit le président du C.G.B. Oui, il va pouvoir faire quelque chose. Car pour consulter les actes de naissance et de mariage, ceux-ci avoir plus de 75 ans – avant la loi de 2008, ce délai était même d'un siècle.

Durant ce week-end, le C.G.B. a pris ses quartiers dans la salle du conseil municipal de la mairie de la Plaine-des-Palmistes. Une trentaine de personnes ont pris rendez-vous sur les deux jours. Il reste quelques créneaux, indique David BENARD, responsable du service animations et loisirs, mais il est préférable de téléphoner avant.

Sans surprise, l'activité de l'association a été « très réduite » du fait des circonstances sanitaires. « C'est la première fois qu'on se déplace depuis longtemps. Avant on le faisait une fois par mois ou tous les deux mois, au gré des invitations des municipalités », note Guy MARION. Le C.G.B. maintient des permanences à Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Leu, et Sainte-Suzanne. Et bien évidemment à Saint-Denis, chaque semaine aux Archives départementales et régulièrement à la médiathèque François-Mitterrand.

Parmi les visiteurs, deux publics, ceux qui se lancent dans leur arbre généalogique et ceux qui ont déjà bien avancé mais se heurtent à un écueil et viennent chercher de précieux conseils. Le mieux pour démarrer, indique Guy MARION, c'est l'acte de mariage – signé il y a donc plus de 75 ans. « Entre les mariés et leurs parents, cela fait six d'un coup ! Cela va plus vite. On remonte ensuite vers les actes de naissance. » Si l'état civil a été « bien fait », le généalogiste peut avoir accès aux « notions marginales » figurant sur l'acte - au sens premier du terme : écrit dans la marge. « C'est en quelque sorte une éphéméride de la vie de la personne, retraçant tous les événements : mariage, divorce, décès... »

Si la numérisation des données et internet facilitent les choses, tout n'est pas forcément aisé. « La semaine dernière, j'ai cherché l'acte de naissance d'une personne née vers 1900 dans l'Est. En fait cette personne d'origine indienne avait été enregistrée sous le prénom de sa mère ! J'ai pu retrouver l'acte de naissance sur lequel il était précisé qu'il avait été reconnu par son père vingt ans plus tard et qu'un jugement avait été prononcé en 1930 pour qu'il puisse porter son vrai nom », raconte Guy MARION.

« Les actes de naissance et de mariage sont la base de nos recherches. C'est comme ça qu'on remonte », poursuit le président. « Pour les Réunionnais d'origine française, on peut remonter jusqu'à 1660 et au-delà ». Pas pour tout le monde donc. « Pour les affranchis, on est bloqué en 1848. Pour les engagés, une fois qu'on arrive au matricule, c'est fini. Sauf à aller en Inde ! »

Pour ses recherches, l'association s'appuie sur ANOM, le site des Archives nationales d'outre-mer. « Il y a des trous dans ANOM. Dans ce cas-là, il faut aller aux Archives départementales ». En plus de cette base externe, l'association dispose de son propre fichier, fort de quelque 400 000 individus recensés. Et ce, grâce au travail des « petites mains » du Cercle depuis 1984.

Ses recherches, l'association les propose gratuitement, permettant ainsi de remonter sur deux ou trois générations. « Pour aller plus loin, on leur demande d'adhérer : c'est 35 euros avec notre revue papier, 25 euros avec la version numérique ».



# Ouvrages en stock et à la vente au local du C.G.B. rue Jacob

Titre	Auteur	Nombre	Prix
Histoire d'un village des hauts de la Réunion – Entre-Deux.		9	15 €
Le Merle Blanc- itinéraire de Raphaël CHANE NAM en terre réunionnaise.	Yves Bosquet	3	20 €
Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'Isle Bourbon ( <b>édition décembre 1989</b> ).	Antoine Boucher	11	
Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'Isle Bourbon ( <b>réédition 2015</b> ).	Antoine Boucher	<b>Grand nombre</b>	30 €
Deux siècles et demi de l'histoire d'une famille réunionnaise (deuxième volume).	Jean-Claude Félix Fontaine	2	
Voyage aux Mascareignes d'un créole amoureux - Lettre du gouverneur HUBERT DELISLE à sa femme Amélia (1846-1847).	TANNEGUY DE FEUILHADE DE CHAUVIN	5	
POOKA- Choses de Bourbon (chroniques d'un voyage à la Réunion en 1888 par un franco-mauricien).	Alphonse GAUD	2	18 €
Escales-Anthologie des récits de voyages à Bourbon et à la Réunion (1612-1947).		3 (tome 1) 2 (tome 2)	18 €
La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV -1700-1715.	Jean BARASSIN	<b>Grand nombre</b>	25€
20 procès criminels à la Réunion (de 1713 à 1949).	Robert MERLO	10	25 €
La Réunion de jadis et de naguère-célébrités, événements et expressions typiques.	Robert MERLO	1	20 €
Le cyclone de Saint Brandon.	Alain HOARAU	1	25 €
Laperrière ou le Vieux Saint Paul-Un quartier dans l'Histoire sans histoire.	Marie Anick GENGE	1	15 €
Histoire de Saint-Paul de la Réunion depuis 1663.	Bernard MAREK	13	22 €
Vivre à l'île Bourbon au XVIIIe siècle (usages-mœurs et coutumes des habitants d'une colonie française sur la route des Indes de 1715 à 1789).	Albert JAUZE	7	
D'un rivage à l'autre-Un passé pas si simple !	Francine DENNEMONT-PERRUCHON	8 (volume 2)	
D'un rivage à l'autre-Un passé pas si simple : 1950 et après...	Francine DENNEMONT-PERRUCHON	5 (volume 3)	
1934-1970 Saint Joseph au fil des jours... sur les pas du Père LE CHEVALLIER.		6	20 €
La Réunion se souvient...La vie à la Réunion de 1900 à nos jours.	Conseil Général de la Réunion	4	
Initiation à la généalogie.	Alain MORINEAU (de la FFG)	39	
2046 ancêtres-registre d'ascendance.		2	25 €
Les 511 quartiers (petit modèle).		11	
Les 511 quartiers (grand modèle).		20	
Le ramurier.		1	
Petit guide de la généalogie.	FFG	9	
« Vues » Antoine Roussin 1819-1894.		2	
L'extraordinaire histoire d'une grande famille réunionnaise Les Rivière.	Maurice HOEFFLINGER	7	
Roland Garros-Exposition du centenaire 1918-2018.	Eric BOULOGNE Mario SERVIABLE	3	20 €

Je n'ai pas eu encore l'occasion de faire le tri dans notre armoire située aux A.D.R. Il faudrait aussi compter le nombre de RICQUEBOURG en stock aux A.D.R. Pour les ouvrages notés « grand nombre », il faudrait du temps et des bras costauds (ce qui n'est pas mon cas), pour soulever les différents colis et compter les ouvrages qu'ils contiennent. A vous de jouer !

**Marie-Claude CONSTANTIN**



*Mettez de la vie*  
dans votre généalogie

NOUVELLE VERSION

## VOTRE ASSOCIATION

vous permet de bénéficier de

**-20%**

sur la version Heredis  
2021 Pro  
par téléchargement  
pour Windows ou Mac.

**79,99 € TTC**  
au lieu de 99,99 € TTC.

+ 3 mois OFFERTS  
Abonnement Premium

- ✓ Version illimitée
- ✓ Installation illimitée sur 3 postes
- ✓ Support technique gratuit pendant 2 ans
- ✓ Paiement en 3 fois sans frais



## Nouveautés

- ✓ Roue d'ascendance
- ✓ Branches mortes
- ✓ Améliorations

HEREDIS 2021 pour Windows et Mac disponibles sur [www.heredis.com](http://www.heredis.com).  
Renseignements du lundi au vendredi de 8h à 18h non stop au 04 11 93 08 11.

# La santé d'abord

Ce très beau document de 1847 nous rappelle qu'à une époque où les échanges entre La Réunion (pour l'heure Ile Bourbon) et l'extérieur étaient rares, certaines précautions pouvaient limiter la pénétration des épidémies dans le territoire.

Les navires devaient présenter une patente, certifiant que tout le monde était (au moins apparemment) en bonne santé. Le scorbut, non contagieux, ne faisait évidemment pas partie des maladies interdisant un contact avec la terre, au contraire : dès qu'ils se remettaient à manger des vivres frais, les marins et voyageurs allaient mieux. En cas de maladie suspecte, navire et passagers pouvaient être mis en quarantaine, soit à bord, soit dans un lazaret à terre, en attendant la suite... qui pouvait être grave (mort des malades), bénigne (fausse alerte), ou catastrophique (déclaration de bonne santé, dispersion des voyageurs

dans l'île, suivie d'une déclaration tardive mais fulgurante, d'une maladie épidémique). Le cas du choléra de 1859, notamment, illustre les limites de ce genre de précaution, puisque le médecin (peut-être un peu « arrosé » en douce par les employeurs de travailleurs engagés) déclara sains des Africains « recrutés » sur la côte est du continent, lesquels furent envoyés dans les propriétés qui les attendaient avec impatience, répandant le choléra non diagnostiqué dans toute l'île. Bilan : près de 3000 morts en quelques semaines.

**Daniel VAXELAIRE**



*Au temps où l'on espérait contrôler les microbes...*

# Le car courant d'air, de 1920 jusqu'au début des années 1970

---

*Les cars « courant d'air », ouverts aux quatre vents, ont été fabriqués à La Réunion vers 1920 principalement pour transporter les voyageurs des gares ferroviaires vers les villages des hauts avant la création des lignes qui ont desservi le littoral. Il est à noter que la compagnie de Chemin de Fer avait mis en circulation des cars « courant d'air » CFR à ses terminus de Saint-Benoît et de Saint-Pierre avec aller-retour par le Grand-Brûlé.*

Les premières lignes de transports privées furent :

- Saint-Denis - Saint-Pierre  
et Saint-Denis - Saint-Benoît
- Saint-Pierre - le Tremblet - Saint-Benoît  
- Saint-Denis (PATEL - DUCHEMAN)
- Saint-Pierre - Plaine des Cafres - Saint-Benoît  
- Saint-Denis (MALOU - MOULLAN)...

Il est difficile de dire qui, le premier, a eu l'idée de construire ce moyen de transport original et unique dans les Mascareignes.

La fabrication du car se faisait à partir de l'importation d'un châssis de camion avec la cabine, le moteur et les roues. D'abord des camions Studebaker, Panhard & Levassor et plus tard de la marque Citroën (T 45 puis T 55) et aussi des camions Berliet et Renault comme celui de MOULLAN immatriculé 27 FM 974.



## Les cars « courant-d'air » et nos carrossiers pays.

Les carrossiers locaux complétaient l'habillage. Ils fabriquaient le toit et le plancher, posaient une échelle à l'arrière pour accéder à l'impériale où on entassait les légumes, les paniers de volailles, les cabris, les « *ti cochons* » dans des gonis<sup>(1)</sup> (sacs de jute) à côté d'un coffre fermé par un cadenas pour le service postal. Lorsque le car était complet, on y laissait monter quelques voyageurs, mais des hommes exclusivement. Une barre en fer était fixée à gauche pour interdire la descente côté route.

On montait donc dans le car et on en descendait par la droite, côté trottoir ou caniveau, qu'on appelait autrefois canal chemin ou cuvette. Les voyageurs s'installaient sur de rustiques banquettes en bois, rendues ensuite plus confortables par un capitonnage rudimentaire. Pour se protéger de la pluie, on déroulait des bâches qui étaient fixées au toit.

Les premiers cars de 1920 ne transportaient qu'une douzaine de passagers, puis on est passé à 40 et parfois jusqu'à plus de 60 personnes en comptant celles qui voyageaient sur l'impériale et sur les marchepieds.

Pendant la guerre, les moteurs ont fonctionné le plus souvent avec un carburant local (une invention de Hadjee Amode PATEL, dit-on), c'est-à-dire avec un mélange d'alcool de canne et d'essence qui se vendait en fer-blanc de 20 litres.

En 1950, la compagnie PATEL (Hadjee Amode et Sulliman) devient le premier transporteur avec un parc d'une vingtaine de cars. A la même époque, on croise sur nos routes d'autres cars « courant d'air » dont les propriétaires s'appellent Emile Carpin MARIMOUTOU, Salomon CARPAYE ou MOULLAN à Salazie.

Par la suite, d'autres transporteurs, sont arrivés dans le circuit comme PITOU, GOBALRAJA, DUCHEMAN tous trois à Saint-Benoît, DELANGLARD, MAZAKA, EMILE MOUTOUSSAMY, BALAYA, DARMALINGOM, CATAPOULLÉ, SOBA, ZANÉGUY, MALOU, FOLIO, THÉO MICHEL, COMORASSAMY... La ligne Saint-Pierre/Cilaos était desservie par les cars PATEL et Joseph CARPAYE.



Les cars SOBA et MAZAKA à la gare de Saint-Denis

On ne vendait pas de billet pour voyager, on payait sa place directement avec le contrôleur qui avait une sacoche et un sifflet pour donner le départ et signaler au chauffeur les arrêts souhaités par les voyageurs.



Les cars étaient en général peints en rouge et blanc et parfois en blanc ou en bleu et beaucoup portaient des noms étranges ou drôles comme : « *Madina* », « *Surcouf* », « *Dunkerke* », « *la Belle Créole* », « *le Chevron d'Amour* », « *Vol de nuit* » et le célèbre « *La Pérouse* », surnommé « le roi des montagnes » à cause de la puissance de son moteur sur la sinueuse route du cirque de Salazie !

Voici les noms de quelques chauffeurs et contrôleurs qui faisaient partie du personnel des cars « courant d'air ».

- **Car MOULLAN** : M. RIVIÈRE, chauffeur du Renault 27 FM 974 sur la ligne Saint-Pierre/Saint-Joseph.
- **Car PATEL**, ligne Saint-Pierre/Cilaos, chauffeurs ou contrôleurs : MM. TIYEN, Alcide LE CAR, Christophe DRULA, Antoine D'ARMANDE dit Coq, Etienne FONTAINE alias Focasse.

- **Car CARPAYE**, ligne Saint-Pierre/Cilaos : le musicien Raymond SANGARIA a longtemps été le chauffeur du car Carpaye sur cette tortueuse route du cirque «*la route aux trois cent soixante-cinq virages*».

- **Car MOULLAN**, Ligne Saint-André/Salazie/Hell-Bourg, chauffeur : M. Joseph... on raconte même que les passagers devaient parfois descendre pour que le car puisse franchir des secteurs où la pente était trop forte!

## Les garages qui fabriquaient les cars « courant d'air »

- **Garage Modèle Emery DUCHEMANN**, N°3 rue Labourdonnais Saint-Denis : carrosserie, capitonnage, transformation d'auto en camionnette de toutes dimensions, réparations d'auto, cycle, moto, camion, travaux de forge.
- **Garage MÉRALIKAN** Saint-Denis
- **Garage PATEL**
- **Garage GOBALRAJA** (Saint-André)
- **Garage BURGAUD** au Bas-de-la-Rivière...

L'expression créole «*Baisement dans la Cour PATEL*» a émergé à cette époque en lien avec les cars. En voici l'explication : Cette expression date des années 1950 dans le dépôt de la ligne des transports de M. Amode PATEL, rue Victor-le-Vigoureux, à Saint-Pierre.

Gora PATEL m'explique que les bagarres les plus fréquentes avaient lieu en fin de journée ou en début de soirée, à la suite des aventures amoureuses entre les chauffeurs, les contrôleurs et les passagères... Le plus souvent «*baisement té i pète entre maris, amants, épouses et maitresses*» ! Cependant, il y a

certainement eu des affrontements pour d'autres motifs mais toujours dans cette fameuse «*Cour PATEL*».

Dans «*Contes et craques et nostalgie d'un Yabe*», Jean-Pierre FONTAINE, instituteur aux Makes, évoque ces cars d'une autre époque :

... «*Car courants d'air dont la carrosserie basse et légère était ouverte à tous les vents sur la ligne Cilaos - Saint-Louis - Saint-Pierre, comment ne pas avoir une pensée particulière pour les TIYEN, Alcide LE CAR, Christophe DRULA, Antoine D'ARMANDE dit Coq, chauffeurs et contrôleurs des cars de PATEL, d'Etienne FONTAINE alias Focasse, qui reliaient, à raison de deux rotations quotidiennes, Cilaos à Saint-Louis et Saint-Pierre ? Ces hommes étaient au travail de quatre heures du matin à six heures du soir, sept jours sur sept, sous la pluie, sous la menace des éboulements. Aucune autorité ne les a jamais décorés de la médaille du travail et leur retraite, pour ceux qui ont eu la chance d'en atteindre l'âge, a été plus que mince.*

*Le car allait à la rencontre des voyageurs. Il passait dans les rues du village et s'arrêtait à la demande*



Car courant d'air au beau nom de «*LIBERTÉ*»- Sainte-Rose - photo ESTÈVE- 1962

devant les cases d'où s'exhalait une odeur de café grillé. Il transportait sur l'impériale casiers de poulets ou de canards, paniers de chouchous ou de patates, gonis de maïs et balles de riz. Le car PATEL refusait cependant de transporter des porcelets. Le chauffeur et le contrôleur risquaient de perdre leur emploi s'ils acceptaient de prendre un cochon à bord. Leur patron, Vieux PATEL, était musulman.

Comble de délicatesse : lorsqu'une femme était prise en plein voyage d'un petit besoin pressant, le contrôleur hélait le chauffeur : « Arrête, nana une femme que la soif » et le chauffeur arrêta son véhicule à un endroit approprié où la dame en question pouvait « étancher sa soif » derrière une grosse roche ».

Jean-Pierre FONTAINE poursuit : « Florelle, mon épouse, et moi, nous étions allés à Saint-Denis acheter des jouets, des cadeaux de Noël pour nos enfants. Il y avait peu de magasins de jouets à l'époque.

Dans une boutique de la rue de la Compagnie, nous trouvâmes ce qu'il nous fallait : des jouets en bois de toute beauté : camions, polichinelles, cars PATEL, oui des cars courant d'air, en bois, fort appréciés des enfants. Mon petit voisin Paulo, perché sur une grosse roche, avait pris l'habitude de chanter, quelques jours avant Noël : « Petit papa Noël, Quand tu descendras du ciel n'oublie pas mon' ti car d'PATEL. » (Jean-Pierre FONTAINE, alias Pierrot Decilaos ou Jean-Pierre Desmakes)

Marie-Andrée FONTAINE, âgée de 13 ans en 1964, garde aussi en mémoire sa première sortie en car courant d'air ; elle l'intitule : « Liberté ».

« C'est dans un « car courant d'air » qui était le transport de l'époque que je fis le voyage vers la Plaine-des-Cafres, depuis la capitale ! Maman n'avait pu faire autrement que de me laisser partir seule malgré ses craintes... Je n'avais que treize ans.

Les gens s'étaient installés en avance, choisissant les places qui leur paraissaient les meilleures. En penchant la tête je pouvais voir maman et ma petite sœur me faire de grands signes avant que l'engin ne s'ébranle.

C'était la première fois que je voyais le paysage de si haut mais j'observais du coin de l'œil les passagers d'à côté : « Pourvu qu'il n'y ait personne pour me vomir dessus dans les tournants de la Plaine ! »

Il ne fallait pas se raconter d'histoire : le voyage allait être éreintant. Après Ste-Suzanne, ma voisine esquisse un sourire et bientôt nous échangeons quelques mots...

« Moi mi perde pas le temps quand mi voyage... Mi di la prière... Et surtout mi oublie pas les âmes du purgatoire... »

Puis elle continua : « Mi sa va voir ma vieille maman au Tampon. Elle est bien malade... Depuis mon mariage mi reste St-Denis, alors elle est toute seule... et blablabla... »

Est-ce ma bonne tête d'ange qui la pousse à me confier tout cela ou bien est-ce naturel qu'elle partage sa préoccupation avec quelqu'un prêt à l'écouter ?

A Saint-Benoît, le car prit encore quelques voyageurs et traversa le pont de la rivière des Marsouins en rassemblant ses forces avant d'entamer les rampes de la Plaine.

Au passage, une enseigne de magasin zarabe me fit sourire, « Chez p'tit Benoît, z'enfants lé roi ». Bien trouvé, pensai-je.

L'homme au chapeau de feutre au bout de la banquette n'avait pas bougé d'un poil depuis Saint-Denis : « On dirait que lu la avale ène baleine parasol ! » aurait dit maman. Timidité ou fichu caractère ?

La montée vers la Plaine se fit sans incident. Le chauffeur avait repris ses virages de nombreuses fois dans les lacets trop étroits mais personne n'avait été malade. Il régnait plutôt un grand silence. Les conversations avaient cessé. Le paysage fleuri d'hortensias et de fuchsias arrachait aux plus démonstratifs un : « Ah ! Lé joli ! ! » « Ou l'a vu à terre-là ! ».

Dès le deuxième village<sup>(2)</sup>, la pluie se mit à tomber dru. Les passagers avaient aidé le manœuvre à dérouler les bâches qui allaient nous protéger un peu jusqu'à la fin de l'averse.

Au troisième village, on vit grimper à travers les gouttes un homme d'une cinquantaine d'années que le chauffeur avait l'air de bien connaître :

- « ROCHETAING, kossa nana dans out panier zordu ?  
- « Un peu de brèdes ek deux trois songes Maurice ! »

Le temps de bien caler le grand panier en bambou destiné au marché de St-Pierre sur la galerie déjà débordante et nous redémarrions pour attaquer les épingles à cheveux les plus serrées du trajet.

Ce n'est qu'aux sources Reilhac que le soleil réapparut. Mon voyage à moi allait se terminer.

« Qui ça i descend' 23<sup>e</sup> (3) ? » Mon petit sac à la main, je débarquai au foyer Poitevin où avait lieu ma session de JEC (Jeunesse étudiante chrétienne). Verte mais tellement heureuse d'être arrivée à bon port pour écouter le Père WOILLEZ nous parler du thème tellement exaltant pour le groupe de jeunes adolescentes que nous étions : « la liberté. »

(2) A cette époque, la Plaine-des-Palmistes se composait de trois villages distincts. Cette distinction se ressent moins aujourd'hui.

(3) Dans le sens Tampon-Plaine des Cafres, les villages portent les noms de 11<sup>e</sup> km, 12<sup>e</sup> km et ainsi jusqu'au 27<sup>e</sup> km appelé aussi Bourg Murat.

## Un chauffeur qui laisse à désirer

Le chauffeur de bus a-t-il plus de responsabilité qu'un automobiliste? Probablement, puisqu'il transporte de nombreuses personnes qui lui font confiance et cette confiance il doit la mériter.

Dans le « *C'était hier* » paraissant dans le Journal de l'île du dimanche 26 juillet 2009, Daniel VAXELAIRE nous présente un document d'archives des années 30 concernant une annulation de permis suite à des fautes graves d'un chauffeur de car : le tribunal a sanctionné C. P. Joseph :

- a) pour avoir abandonné le car qu'il conduisait et dans lequel se trouvait de nombreuses personnes, pour se soustraire à une interpellation de la gendarmerie, n'ayant pas de permis pour conduire ce véhicule
- b) pour s'être rendu compte qu'il venait d'occasionner un accident en renversant un piéton, s'être enfui sans s'inquiéter de sa victime – c) pour avoir commis de nombreuses infractions pour excès de vitesse et contraventions diverses.



*Car courant d'air surchargé de chaises du Gol - Photo Jean Legros – Coll. Eric Boulogne*

Un séga de Michou « *Ti car courant d'air* » (1999 Marcel ALBAC)

*« Na plus d'trente ans en arrière, Très peu loto, plutôt misère, Même ti trajets té un grand z'affaire, Moin lé encore p'tit, gagne pas monter, Moman y hisse à moin su marchepied, L'éété pas voyage mais l'aventure, Si lé parti sauf comment, nou va rivé.*

*Refrain*

*Ah ! Ah ! Oui, ça l'était gaillard, Dan'temps longtemps,  
Voyage partout dans l'île pas cher  
Au volant nous l'avait bons bons chauffeurs, Ah ! Ah !  
oui, nous té bien peinard  
Et l'avait point trop l'accident, Nous l'avait pas peur,  
Dan' ti car courant d'air ».*

**André-Maurice MAUNIER - Adhérent N°3593**

# Le collège de Quartier-Français à l'écoute des Poilus

---

*En vue de préparer la commémoration de la Grande guerre, M<sup>me</sup> CLAIN Patricia, professeur d'histoire au collège de Quartier-Français, m'a proposé de parler de la Grande guerre en tant que petit-fils de Poilu auprès de quatre classes de Troisième de son collège. Rendez-vous fut pris pour le 25 octobre.*

Pour rendre le cours plus intéressant, j'apportai des documents iconographiques et des textes écrits par des Réunionnais en vue de susciter l'intérêt des élèves pour leur histoire : photos de poilus, livret militaire de mon grand-père, lettres et cartes postales de nos soldats, demandes d'aide de familles auprès du gouverneur...

Ces documents ont été les supports d'une réflexion sur la guerre et ses conséquences, la vie des soldats au front

(Front d'Orient, Nord de la France) ou à Madagascar. Quelle a été la vie de nombreuses familles après le départ des hommes de l'île ? 15 000 hommes environ ont participé à ce conflit mondial et 1500 d'entre eux environ n'en sont pas revenus. Les monuments aux morts sont là pour rappeler leurs sacrifices. Malheureusement, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'on parviendra à créer une Europe moins haineuse et guerrière.



Carte postale : Embarquement de recrues créoles pour Madagascar- coll. Eric Boulogne



Fontaine Raphaël



Le Port au début du XX<sup>e</sup> siècle - Collection privée.

## Lettres du Commandant Théodore Nicolas Émile IMHAUS DE MAHY,

*Officier en retraite, né en 1854 à Saint-André (La Réunion).*

*Il a repris volontairement du service à 60 ans, tué héroïquement à Verdun, à 62 ans, le 30 mars 1916 (il perd ses 4 fils à la guerre.)*

28 mars 1916

*A sa femme*

*...Bombardement effroyable. De temps en temps, j'apprends que quelqu'un ou quelques uns de mes bien-aimés petits soldats, fils de femmes de France et mères éplorées, sont tués ou blessés. L'assaut peut venir d'un moment à l'autre. J'ai choisi mon P.C. (poste de commandement) dans la tranchée au centre de l'attaque, puis mon dernier réduit où, entouré des derniers défenseurs. Je lutterai jusqu'à la mort. Ton mari, ma chère femme, sera digne de nos enfants, des De Mahy, des De La Serve. S'il tombe, ce sera face à l'ennemi, ce sera la plus belle des morts. Vous que je laisse, je vous plains. Quant à moi, mon sort sera digne d'envie. Celui qui meurt ressuscite. Vive la France ! A toi de tout cœur. J'ai la conviction de retrouver des êtres adorés. . .*



# Patronymes indiens à La Réunion

« Les gens venant de l'Inde en tant qu'engagés ont vu leur prénom d'origine, auquel était rattachée pour certains la désignation de leur système de caste, être transcrit en nom de famille », écrit Lourdoussamy Beaumont, enseignant pondichérien vivant à La Réunion. « Un système de caste dont les engagés ont rapidement fait tomber les barrières avec des mariages « mixtes » ou avec des créoles jusqu'à oublier leur seule signification. Beaucoup de descendants portent aujourd'hui le nom de leurs aïeules : Araye, Virama, Latchimy, Mouniama, Rickmouni, Allamélou, Minatchy... Occupés aux champs et à l'usine, les hommes laissaient à leurs épouses le soin des autres tâches<sup>(1)</sup>. »



Photo des années 1860 (personnages inconnus)

L'origine du nom peut provenir de plusieurs souches, nous informe l'ancien président du Cercle généalogique, Patrick Onézime-Laude. « Il y a Kichenin Paniandy, arrivé en 1853 et qui fut par la suite cultivateur de vanille, puis Angama.

Une famille qui vécut ici à La Réunion avant d'aller s'établir à Madagascar est également issue de Paniandy, né en 1864 à Sainte-Suzanne, fils reconnu de Sodalémoutou Pitchin, Indien engagé sur la propriété de M. Albert de Launay et de Viraye, Indienne engagée sur les terres de Charles Ollivier. Il se maria à une Indienne, Sandanom Savoudala, qui lui donna au moins quatre enfants. L'aîné Félix Paniandy, né en 1885, épousa une Belvisée dont le grand-père affranchi très jeune en 1811 était l'enfant naturel de Louis Marshal, lui-même fils naturel reconnu de David Marshall, un capitaine de marine marchande anglais prisonnier à Bourbon dans les années 1782/1784. Un autre fils Lucien ira s'établir à Madagascar dans les années 1920 ».

Régine Crasson de Balbine nous livre dans la revue du Cercle de décembre 2005 une liste de noms tamouls avec leur signification.

**Adékalom** : celui qui donne l'hospitalité

**Adimoulon** : l'origine de la source

**Ajagama** : celle qui est belle

**Alagapin** : le bel homme

**Aldou ou Algou** : le beau, la belle

**Allamélou** : nom d'une déesse

**Amouny** : mère

**Andy** : l'ascète

**Angama** : la belle

**Angapin** : celui qui a un beau corps

(1) [https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2012/11/18/Patronymes-indiens-que-signifie-votre-nom\\_227535](https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2012/11/18/Patronymes-indiens-que-signifie-votre-nom_227535)



**Moutou** : la perle  
**Moutoucarpin** : la perle noire  
**Moutoussamy** : la perle de Dieu  
**Nagalingom** : attributs sexuels du serpent  
**Nagamoutou** : le serpent à la perle  
**Nagapin** : le dieu serpent  
**Narayanin** : dieu serpent à 7 têtes symbolisant les 7 jours de la création  
**Narayapin** : le père du serpent créateur Narayo  
**Pajany** : l'ascète de Pajany  
**Pakiris** : le pauvre  
**Perianin, Peranin** : le grand frère  
**Pericarpin** : le grand homme noir  
**Permal, Peroumal** : le grand noir  
**Ponama** : celle qui est en or  
**Poninballom** : ciel doré ou paradis  
**Ramalingom** : le phallus de Rama  
**Sanassy** : un ascète  
**Sellom** : objet précieux ou onéreux  
**Sinacarpin** : le petit homme noir  
**Tamby** : petit frère  
**Tayé, Tayalé** : exclamation devant une femme  
**Valiamée** : nom d'une épouse de Mourouga  
**Vayaboury** : autre nom de Shiva  
**Vélin** : l'homme au trident  
**Vellayoudom** : l'homme au trident  
**Vingadassalom** : qui vénère l'eau sacrée de Vingadam  
**Virapin** : frère courageux  
**Virassamy** : serviteur courageux

Régine CRASSON DE BALBINE,  
 Christian FONTAINE, adh. N°2093

**Appassamy** : Dieu le père  
**Armougom** : le dieu aux six visages  
**Ayassamy** : Monsieur le dieu  
**Babouram** : Dieu le père Rama  
**Calimoutou** : perle de Kali  
**Caroupin ou Carpin** : le noir  
**Chanmougom** : le dieu Chanmougam  
**Chinan ou Sinan ou Sinin** : le petit  
**Chinapayen** : le petit garçon  
**Sinapin ou Sianapin** : petit père  
**Coupaman** : le frère aîné de Coupam  
**Coupam** : le dieu Coupam  
**Coupassamy** : le serviteur de Coupa  
**Déby** : déesse  
**Govindama** : nom du dieu Govindin porté par une femme  
**Govindassamy** : serviteur de Govinda  
**Kalimoutou** : la perle de Kali  
**Kandassamy** : serviteur de Mourougan  
**Latchimy** : autre serviteur de Rama  
**Latchoumaya** : nom masculinisé de déesse  
**Manican** : pierre précieuse  
**Mariaye** : l'gomme de la pluie  
**Marimoutou** : perle de pluie  
**Minatchy ou Boulassy** : divinités  
**Mouniamy** : ascète pauvrement vêtu  
**Mounichy** : vieille portant ce nom  
**Mounien** : l'ascète  
**Mourouvin** : le dieu Mourougan



# Nous, les « fous » de généalogie

---

*Cher lecteur, chère lectrice, le poème que vous allez lire a déjà été publié dans votre revue de septembre 2009. Nous le republions parce qu'il nous parle d'une part d'un virus charmant aux yeux des généalogistes que nous sommes, vous et moi, et d'autre part parce que nous sommes en manque d'articles de nos adhérents. A l'époque il nous avait été transmis par Nelly LALLEMAND qui vous a peut-être aidé(e) dans vos recherches aux Archives départementales avec sa bonne humeur habituelle. Bonne lecture*

Son virus se répand partout dans le pays  
Et je l'ai attrapé il y a quelques années.  
Certes, il ne propage aucune maladie  
Mais... il rend un peu fous ceux qu'il a attaqués.

C'est un puzzle géant aux innombrables pièces,  
Qu'avec beaucoup d'ardeur et de persévérance,  
Il nous faut rechercher et assembler sans cesse  
En demandant souvent de l'aide à Dame Chance.

Il ne faut pas, c'est sûr, avoir toute sa tête  
Pour passer ses vacances à hanter les archives,  
Dans tous les coins de France, poursuivre son enquête,  
Et le congé suivant, voilà qu'on récidive !

En haussant les épaules, d'aucuns pourront trouver,  
Qu'il y a mieux à faire qu'à fouiller le passé,  
Que l'avenir étant plus digne d'intérêt,  
C'est bien plutôt vers lui qu'il faudrait se tourner.

Faut-il être vraiment sain d'esprit, dites-moi,  
Pour venir s'enfermer, les jours ensoleillés,  
Avec de vieux registres qui nous mettent en émoi,  
Des actes centenaires pour nous émerveiller ?

Mais on pourrait répondre à ces indifférents  
Que leurs ancêtres aussi ont transmis la vie,  
Qu'ils devraient tout au moins être reconnaissants  
Et pour les remercier, les sauver de l'oubli.

Il doit probablement nous manquer une case  
Pour qu'un nom gribouillé nous transporte de joie,  
Pour qu'un acte trouvé nous remplisse d'extase,  
Pour qu'un lieu illisible nous mette aux abois.

Même si un chercheur découvrait un vaccin,  
Pour nous remettre un peu le cerveau à l'endroit,  
J'entends continuer cette quête sans fin,  
Rester un peu toquée... après tout, c'est mon droit !

Devant de sombres écrans qui fatiguent nos yeux  
Nous passons maints moments dans les salles obscures,  
Afin de dénicher de très lointains aïeux  
Et pouvoir les léguer aux époques futures.

Il arrive parfois qu'on perde les pédales  
Dans cette profusion de frères, de parrains,  
De tantes, de cousins, qui forment un vrai dédale  
Où il est parfois dur de trouver son chemin !

**Claude GOURMAND**  
**Nos Ancêtres et Nous**

# Les primo-arrivants à l'île Bourbon

---

## Suppléments et corrections du Dictionnaire Généalogique de M. Camille RICQUEBOURG

A la demande de nombreux adhérents n'ayant pas accès à GENBOURBON forum de discussion sur internet et avec l'autorisation de son auteur, nous avons le plaisir de vous faire part de la rubrique «Primo-Arrivants» dans les bulletins trimestriels.

Nous espérons que cet énorme travail de recherche de Monsieur Claude ROSSIGNOL que nous remercions chaleureusement vous permettra de compléter vos recherches généalogiques.

### Famille CHAUVET

Antoine Nicolas CHAUVET, né le 30 octobre 1762 à La Rochelle (Charente-Maritime), paroisse St-Nicolas, fils de Antoine CHAUVET, Capitaine de brûlot du Roi, Capitaine de Marine Marchande, négociant et de Marie Marguerite VATABLE (mariés à La Rochelle - 17 - paroisse St-Nicolas le 20 février 1753) est arrivé à Bourbon avant 1787. Négociant (1790), Commissaire civil de la Commune de St-Paul (1819), il épouse Marie Françoise Uranie MOTTET (1765-1810) le 14 septembre 1790 à St-Paul, ils auront ensemble au moins 2 enfants. Il décédera le 19 décembre 1819 à St-Paul.

**Famille pouvant être alliée :** MOTTET - d'ENGUY - CABANE de LAPRADE

**Sources :** archives départementales de Charente-Maritime - Dictionnaire généalogique L.J. Camille Ricquebourg

**Corrections à votre Ricquebourg :** p. 472. Date de naissance : lire 30 octobre 1762 (au lieu de «vers 1762»). Père de l'intéressé : lire Capitaine de brûlot du Roi, Capitaine de Marine Marchande, négociant (au lieu de «Capitaine de brûlot du Roi»). Mère de l'intéressé : lire Marie Marguerite (au lieu de «Marguerite»).

### Famille ROBLET

Je vous propose un primo-arrivant de l'Isle de France pour mise à jour de votre bible, Claude ROBLET\*, né le 7 octobre 1758 à Langres (Haute-Marne), paroisse St-Martin, fils de François ROBLET\*, manœuvrier et de Marguerite ESPRIT (mariés à Langres - 52 - paroisse St-Pierre le 9 janvier 1758). Chirurgien, il épouse le 20 janvier 1794 aux Pamplemousses (Isle de France) Marie Anne NOËL (1768-1802), ils auront ensemble

au moins 5 enfants. Il décédera le 4 mars 1809 à Port-Louis (Isle de France).

**Sources :** archives départementales de Haute-Marne - CGMR - dictionnaire généalogique L.J. Camille Ricquebourg.

**Corrections à votre Ricquebourg :** p. 2069. Claude ROBLET. Ajouter un renvoi <sup>(1)</sup>. En bas de page ajouter <sup>(1)</sup> ou ROBELET. Date et lieu de naissance de l'intéressé : lire 7 octobre 1758 à Langres (Haute-Marne), paroisse St-Martin (au lieu de «vers 1759 à Langres (Haute Marne)»). Décès de l'intéressé : ajouter 4 mars 1809 à Port-Louis (Isle de France). Père de l'intéressé : ajouter manouvrier.

**Nota :** \* ou ROBELET

### Complément de l'ascendance de la famille RIVIERE (RICQUEBOURG page 2430)

#### François RIVIERE dit CHAMPAGNE

Né vers 1647 à Juillé (Charente) ou vers 1658 (32 ans le 10/01/1691) : pièces du procès de VAUBOULON et décédé le 14/1/1702 à 55 ans à St-Paul est le fils d'Antoine RIVIERE (°1615 à Juillé et décédé en 1658) et de Denise ROBELEY (née vers 1618 en Franche Comté et décédée en 1662, mariés vers 1646.

Antoine RIVIERE, est le fils de Jean Marie RIVIERE (né vers 1582 à Juillé et décédé en 1615) et de DROUILLOT Jeanne °en 1590 mariés avant 1611. Cette dernière est la fille d'Antoine DROUILLOT °vers 1560.

Jean Marie est le fils de Chrétien RIVIERE ° vers 1560 à Juillé et + en 1582.

Transmis par M. Joël RIVIERE. 33510 Andernos. Adhérent N° 3544.

## Au fil des registres : Mariage O'KELLY - O'TOOLE 1867

A toutes fins utiles je vous transmets ce message qui peut, peut-être, intéresser un de nos colistiers ou un de nos adhérents (Voir naissance de la mariée).

1867 Paris 8<sup>e</sup>, année 1867, acte de mariage n°74. Le 5/2/1867 à 1 h du soir, acte de mariage de CONOR Denis Jean vicomte O'KELLY, capitaine au 73<sup>e</sup> de ligne, né à Lamothe-Landerron (Gironde) le 25/4/1832, en garnison à Blois (Loir et Cher), fils majeur de Charles Denis comte O'KELLY, propriétaire, ancien officier de la marine anglaise, demeurant à Lamothe-Landerron (Gironde) et de Zoé Antoinette de LAMOTHE-VEDEL son épouse, décédée au même lieu le 20/4/1835 ; Et de Marie Nelie O'TOOLE, sans profession, née à St-Denis (Ile de la Réunion) le 24/7/1842, demeurant à Paris avec son père, place de la Madeleine 19, fille majeure de Joseph Laurent O'TOOLE, rentier, âgé de 57 ans, présent et consentant, et de Marie Julie BÉDIER son épouse, décédée audit St-Denis le 4/9/1854....

Témoins : Frenck comte DILLON, officier supérieur en retraite, âgé de 55 ans, rue de Bellechasse 29, Jean Bernard Michel Alfred de BELLOMAYRE, avocat à la cour de Paris, âgé de 30 ans, rue du Montparnasse 32, Tous deux cousins de l'époux, Louis Marie DOUVILLE, négociant, âgé de 41 ans, place de la Madeleine 19, beau-frère de l'épouse, et Marie Camille O'TOOLE, négociant, âgé de 24 ans, domicilié à Bordeaux (Gironde), cousin de l'épouse.

Petit complément, dans les inventaires du baron d'HORME retraçant la famille BOCQUIN, pas de trace du décès d'un Jérôme, ce qui pourrait coller.

Le Nicolas que je recherche était pilotin en 1753 et passa par les Mascareignes une première fois, se peut-il qu'il revienne s'installer comme planteur ? Qui sait.... Les BOCQUIN semblent s'être établis vers St-Benoît.

Merci Xavier pour ce décès, Il s'agit sans doute d'un des frères, puisque j'ai retracé un Jérôme né à Langres en 1745, ce qui colle parfaitement (pour une fois), mais comment en être certain, c'est une autre histoire, surtout sans filiation, ni union.

Apparemment, pas d'autres BOCQUIN sur Langres ayant ce prénom... On trouve à St-Benoît, en date du 20/12/1815 l'acte de décès de Gérôme BOCQUIN, âgé de 69 ans, natif de la ville de Langres en Champagne, décédé le 23/10. Probablement mort en ermite puisque l'acte précise «*le corps y étant encore gisant sur un lit*». Détail macabre !

**Xavier LECOQ**

Pour parodier un peu notre ami Claude ROSSIGNOL, nous vous proposons 2 primo-arrivants....

### 1 - Caroline

Caroline naît en 1804 à Madagascar... Elle obtient un billet gratuit sur un bateau et arrive à Bourbon.... où elle est immatriculée à St-Pierre avec le numéro 9815... Pendant ses loisirs, elle met au monde au moins un enfant Jules né en 1843... Et puis, c'est enfin l'abolition de l'esclavage et on lui attribue le 12/12/1848 à St-Pierre, le patronyme FROIDENOR(D). Elle se marie le 27/01/1852 avec Jean-Marie APOSTOLLE et ce dernier légitime Jules...

Ce patronyme se retrouve au moins jusqu'en 1929 dans les relevés de Colette et Sully DUBARD....

### 2 - Félicie GILLONET (GILONNET),

Le 15/10/1853 à St-Denis, Félicie GILLONET (GILONNET), ancienne esclave, affranchie par le Sieur SERPE en 1834, se marie avec Pierre MEURDEFROID... Encore un ancien affranchi ? Raté !!!!! Ce dernier est né le 02/04/1824 à Joserand, dans le Puy de Dôme !!! On ne retrouve pas localement ce patronyme après 1888 mais il est commun dans le Puy de Dôme...

### Moralité :

On ne peut jamais se fier à la consonance des patronymes pour en déduire l'origine des gens !!!!

- Victor PAYET est né Côte d'Afrique en 1811
- Fabien GABOU est né à Monnières le 21/12/1759 et ce n'est pas en Afrique mais en Loire-Atlantique !

### **Et pour confirmer qu'il ne faut pas toujours se fier aux patronymes, je vous propose :**

- Pierre MEURDEFROID, né le 27 avril 1824 à Jozerand (Puy-de-Dôme), fils de Christophe MEURDEFROID\*, tisserand, cultivateur et de Gilberte BATISSE (mariés à Jozerand - 63 - le 1<sup>er</sup> juillet 1823). Il épouse Félicie GILLONET (ou GILLONNET - ancienne esclave, affranchie par le Sieur SERPE en 1834) le 15 octobre 1853 à St-Denis.

**Sources :** archives départementales du Puy-de-Dôme - P&B NOURIGAT. Acte à découvrir dans votre dossier «*Primo-arrivants*». \* : le père de notre Primo n'eut pas de chance avec ses épouses...

- MEURDEFROID Mathieu x MEUNIER Marie.
- MEURDEFROID Christophe ° 26/09/1781 - Jozerand † 18/09/1836 - Jozerand  
x CHATELUT Gervaise ° ~ 1787 - Saint-Pardoux † 16/01/1812 - Jozerand x 05/02/1807 - Jozerand

- MEURDEFROID Pierre ° 05/06/1810 - Jozerand x JOUBERTON Marie ° ~ 1787 † 25/05/1820 - Jozerand x 07/09/1812 - Jozerand
- MEURDEFROID Françoise ° 03/09/1813 - Jozerand
- MEURDEFROID Catherine ° 02/05/1817 - Jozerand x FARANDON Jeanne ° ~ 1794 † 11/03/1822 - Jozerand x 10/10/1820 - Jozerand
- MEURDEFROID Jean ° 28/09/1821 - Jozerand x BATISSE Gilberte ° ~ 1791 † 23/03/1839 - Jozerand x 01/07/1823 - Jozerand

- MEURDEFROID Pierre ° 27/04/1824 - Jozerand x GILLONET Félicie x 15/10/1853 - Saint-Denis
  - MEURDEFROID Catherine ° 26/12/1829 - Jozerand
- La rubrique quotidienne des «Primo-Arrivants» de GENBOURBON & IMAUGEN <http://www.racines-des-mascareignes.fr> <http://fr.groups.yahoo.com/group/Imaugen/CGB N°2665>.

La généalogie n'est pas un long fleuve tranquille !!

**P et B. NOURIGAT**

# Nouveaux adhérents

3<sup>e</sup> quadrimestre 2021

<b>3658 - RINGANADEPOULLE Anièle</b> .....	97441 Sainte-Suzanne
<b>3659 - JAVOY Didier</b> .....	45160 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
<b>3660 - TESTAN Marie Claudine</b> .....	97441 Sainte-Suzanne
<b>3661 - HARDI Mireille</b> .....	50110 Cherbourg-en-Cotentin
<b>3662 - BENARD Amand</b> .....	97419 la Possession
<b>3663 - ACTIF Nelly</b> .....	97438 Sainte-Marie
<b>3664 - TEVANEE Raïssa</b> .....	97410 Saint-Pierre
<b>3665 - SAUBERT Jean Joseph</b> .....	97424 Piton-Saint-Leu
<b>3666 - SALAÛN Jean-Yves</b> .....	29820 Guilers
<b>3667 - CARRON Damien</b> .....	97430 le Tampon

**Liste arrêtée le 29 novembre 2021**

**\* Membres bienfaiteurs**

